

TELEPHONEE :
Rédaction - - - 588
Administration - - 589
Bureaux et Ateliers :
179 RUE ST-GEORGES

LE NOUVELLISTE

TIRAGE
CERTIFIE
PAR L'A.B.C.

CINQUIEME ANNEE—No 82

TROIS-RIVIERES, LUNDI 9 FEVRIER 1925

DEUX SOUS LE NUMERO

IMPORTANTES CONCESSIONS A LA FRANCE

COLLINS, VICTIME DE SES ENNEMIS

Le malheureux carrier aurait été emprisonné dans sa caverne par quelques-uns de ceux qui lui en voulaient

LA PLUIE S'EN MELE

(Presse Canadienne)
Cave City, Ky., 9.—La nature a opposé, aujourd'hui, un autre obstacle à ceux qui cherchent à sauver Floyd Collins de la caverne où il est emprisonné par les pieds : une pluie torrentielle la nuit dernière et qui menace d'être plus forte encore aujourd'hui. En dépit de toutes les précautions prises pour préserver de l'eau le puits de mine dirigé vers la prison de Collins, l'eau s'est infiltrée dans la fosse du puits et a rendu très difficile le travail des mineurs. Ils sont cependant tenacement demeurés à leur poste et ils avaient fait un certain progrès au moment où se termina la dixième journée d'emprisonnement de Collins. Le puits était alors creusé à moitié distance de l'endroit où se trouve Collins, soit à soixante-dix pieds au-dessous de la surface du sol. Les principales théories concernant l'accident

Pas d'élections, cette année

3 ENFANTS BRULES VIFS

Ottawa, 9.—Trois jeunes enfants ont péri dans les flammes à Murray Bay district éloigné du comté de Renfrew. Le père J. Croswick était à bucher dans la forêt. La mère laissait les enfants seuls et alla mettre une lettre à la poste. Quand elle revint la maison flamboyait. Elle sauva son bébé mais il était déjà mort. Un garçonnet de 18 mois et une fillette de 3 ans furent brûlés dans leur lit. La mère fut brûlée beaucoup en voulant sauver ses enfants.

Le gouvernement n'est pas encore décidé à aller au peuple

L'ADRESSE

(Presse Canadienne)
Ottawa, 9.—On s'attend à ce que les galeries de la chambre des communes soient bondées aujourd'hui pour l'ouverture du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Sir Eugène Flisat proposera l'adresse qui sera secondée par M. Charles E. Hanna, qui ont tous deux été élus depuis la dernière session, puis aussitôt le T. Hon. M. Arthur Meighen chef de l'opposition se lancera à l'attaque du gouvernement. Le premier ministre le T. Hon. M. W. L. MacKenzie King lui répondra ensuite. Au sujet du débat sur l'adresse ne commencera que mardi après-midi. Avec le débat sur l'adresse auront lieu les caucuses des divers partis. Lors de la dernière session, dix membres du parti progressiste s'abstinrent de participer au caucus principal du parti et formèrent bande à part sous le nom de "ginger group" mais on ignore quelle sera leur attitude cette année-ci. De l'ouest la rumeur arrive que la rupture est réparée mais ce bruit est considéré comme étant prématuré. Le "ginger group" doit se réunir aujourd'hui pour décider de l'attitude à adopter et mardi les progressistes tiendront leur caucus général.

11 MARINS PERISSENT

(Presse Canadienne)

Vancouver, 9.—Onze marins du croiseur japonais Izumo, en visite dans notre port, ont péri avant minuit samedi soir, à Burrard Inlet, quand la chaloupe dans laquelle ils retournaient à leur navire vint en collision avec un remorqueur du C. P. R. et coula immédiatement, près de quasi Ballantyne. Seize officiers et marins étaient à bord. Sept furent sauvés, mais deux perdirent plus tard des suites de leur immersion.

MONTREAL N'EN IMPOSERA PAS AU GOUVERNEMENT

L'hon. Geo. P. Graham s'en prend aux financiers de la métropole.—Il demande au pays de donner une majorité indépendante aux libéraux.

L'OEUVRE DE KING

(Presse Canadienne)

Ottawa, 9.—"Vaut-on savoir ce que le gouvernement actuel a accompli?" s'est écrié l'honorable M. G. P. Graham, ministre des chemins de fer et canaux dans un discours qu'il a prononcé en cette ville, samedi dernier, devant la Fédération Ottawa-St-Laurent des dames. "A tout considérer, notre gouvernement, à part ses propres dépenses contrôlables, a administré les affaires nationales plus économiquement que ne l'a fait aucun autre gouvernement depuis la confédération. Il a équilibré le budget et l'a amélioré. Les impôts pesant sur le peuple ont été diminués, et la dette de l'Etat a été réduite de \$22,000,000, à elle seule. Sous notre administration le dollar canadien a atteint le pair, alors qu'avant notre arrivée au pouvoir il ne valait que 85. L'hon. M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice agissant comme représentant du roi, a signé deux traités au nom du Canada, établissant ainsi le caractère national du Canada.

Feu l'abbé Ecrament

(Presse Canadienne)

Montréal, 9.—L'abbé François-Xavier Ecrament, curé de la paroisse de Ste-Genève depuis trente-deux ans, est décédé à son presbytère, samedi matin après une brève maladie. Il était âgé de 75 ans et avait été ordonné prêtre le 4 et 9 ans.

Ses funérailles auront lieu mardi matin à 10 heures à l'église St-Jacques de Ste-Genève. Le corps sera ensuite descendu dans la crypte de l'église.

Le défunt était né à St-Jacques de l'Acadie, comté de Montcalm, le 30 novembre 1850. Son père était le notaire Joseph Ecrament, et sa mère Henriette Gauthier. Il fit ses études au collège de l'Assomption puis sa théologie au Grand Séminaire de Montréal. Il fut ordonné prêtre le 10 juin 1876 par feu Mgr Fabre, archevêque.

Il fut successivement professeur et préfet des études au collège de l'Assomption de 1876 à 1885 chapelain de la maison mère des Sœurs de Saint-Nom de Jésus et Marie, à Montréal, de 1885 à 1891 et curé de Ste-Julienne de 1891 à 1903. En 1903 il fut nommé curé de l'église de Ste-Genève. En 1907 il fonda l'hospice de Ste-Genève et en 1907 il compléta la reconstruction de son église qui avait été détruite par un incendie en 1904.

Il laissa deux sœurs Mme Chevalier, de Joliette et la Sr Marie Adélaïde de la congrégation de Ste-Anne de Lachine et un frère M. J. E. Ecrament de Montréal. Parmi les autres parents qui lui survivent on relève le nom de l'abbé Anatole Ecrament curé de Ste-Maxime du Dr Arsène Ecrament et de M. Arthur Ecrament, N.P. de Montréal et d'une niece Sr Marie Emma de la congrégation des Saint-Noms de Jésus et Marie.

L'ex-Kaiser inquiet

(Presse Canadienne)

Londres, 9.—D'après le Daily Telegraph de récents visiteurs à Doorn, Holland, ont déclaré que l'ancien empereur allemand était très impressionné par la nouvelle qu'une entente avait été conclue entre la Russie et le Japon. Il aurait déclaré que ce traité avait été de grands changements dans l'univers. Un péril qui lui seul, par les chefs de l'Europe, aurait pu, il y avait vingt-cinq ans, se faire deviner. Cet événement ne tardera pas à faire sentir son contre-coup bientôt dans les relations des nations européennes, surtout en Allemagne et chez les Alliés. La France appuie les races noires, la Russie les races jaunes. Les races blanches ont comme champions l'Angleterre et les Etats-Unis. Où l'Allemagne prendrait-elle sa place? aurait demandé l'ex-kaiser.

L'Angleterre lui offre une forte réduction de sa dette, ce qui aura un heureux effet pour le commerce

QUE FERONT LES ETATS-UNIS?

(Presse Canadienne)

Londres, 9.—D'après les journaux de ce matin, l'Angleterre s'est montrée très généreuse dans le traitement qu'elle a offert à la France au sujet de sa dette de guerre. Il se trouve même des journaux qui sont d'opinion que la Grande-Bretagne s'est montrée trop généreuse et cela aux dépens de son propre peuple. La note anglaise, en résumé, refuse d'admettre que les versements de la France devraient dépendre du paiement en entier par l'Allemagne des annuités prévues par le plan Dawes. Elle déclare que la Grande-Bretagne est consentante à accepter des paiements annuels fixes, indépendamment des résultats du plan Dawes, et qu'elle emploiera tout surplus dont elle n'aura pas besoin pour liquider sa dette aux Etats-Unis à alléger le fardeau de ses alliés.

Le "Times", tout en approuvant l'offre de l'Angleterre, déclare qu'elle est extrêmement libérale, splendide et constitue un grand sacrifice pour le peuple qui souffre d'une grande diminution de la richesse nationale accumulée par suite d'impôts sans précédents et d'un chômage aigu.

Le "Morning Post", rappelant que la Grande-Bretagne a noblement renoncé à sa réclamation de dommages contre l'Allemagne, exprime son plaisir que la France puisse recevoir le plein bénéfice de ce sacrifice. Il croit que cet arrangement aura un effet de stabilisation pour le commerce et qu'il indique clairement que l'Angleterre devra partager à part égale dans tout paiement de la France aux Etats-Unis. Le "Daily Chronicle" déclare que grâce au succès du plan Dawes le montant que la France est appelée à verser est ridiculement bas en comparaison de ce qu'elle va retirer. Elle doit cependant encore régler avec les Etats-Unis qui ne se montrent pas aussi faciles que la Grande-Bretagne.

Le "Daily Telegraph" est convaincu que le peuple anglais approuve fortement l'offre du chancelier de l'Echiquier et le "Westminster Gazette" déclare que M. Churchill, en confirmant l'offre très généreuse de M. Balfour, a bien fait de déclarer que le paiement de la dette anglaise ne pouvait pas dépendre entièrement du succès ou de l'échec du plan Dawes.

Le "Daily News" déclare que l'offre anglaise est équitable et généreuse, mais que le peuple français n'en trouvera pas moins que c'est une dure pillule à avaler. Le "Daily Express" rappelle avec mécontentement les diverses concessions qui ont conduit à la note de M. Churchill et déclare que celle-ci est une autre marque de la splendeur de la générosité du gouvernement anglais pour les contribuables étrangers.

REDUCTION DES DEUX-TIERS

Paris, 9.—La Grande-Bretagne offre à la France une réduction apparente de près des deux tiers de sa dette et l'invite à faire des propositions en vue d'un règlement sur cette base.

Dans sa note, M. Churchill déclare que la Grande-Bretagne ne cherche à percevoir de l'Europe que ce qu'elle doit payer aux Etats-Unis et qu'elle est prête à consacrer à la liquidation de la dette des Etats-Unis tout ce qu'elle recevra de la dette de la Grande-Bretagne.

Si le plan Dawes réussit, la part de 22 pour cent de l'Angleterre lui donnera à peu près \$5,000,000,000 de marks-or. Il restera donc aux débiteurs alliés à payer 6,000,000,000. En raison de différences d'intérêt sur ces diverses dettes ce montant de six milliards pourra être réduit. La France doit un peu moins que la moitié des dettes des alliés à l'Angleterre, mais la note de M. Churchill dit clairement qu'il tiendra compte de la richesse nationale et de la faculté de payer des divers alliés. On croit que la France sera appelée à payer un peu plus de la moitié, ou à peu près deux milliards de marks-or, ce qui serait donc une réduction d'à peu près des deux tiers.

Le gouvernement anglais admet que les dettes de guerre ont été contractées pour une cause commune et il veut donc diminuer autant que possible le fardeau de ses alliés.

La note anglaise demande la renonciation par la France au billion et plus de francs-or déposés durant la guerre à la Banque d'Angleterre et depuis envoyé aux Etats-Unis par l'Angleterre.

DOUTES ET INQUIETUDES

(Presse Canadienne)

Paris, 9.—Le ton amical et conciliant de la note anglaise sur le paiement de la dette de guerre est bien accueilli par la presse française, mais les termes mêmes de la note font naître beaucoup d'incertitude et de doutes. D'un autre côté, on admet généralement que ces doutes et ces incertitudes pourront disparaître avec les négociations qui vont suivre. Le "Petit Parisien", le plus lu de tous les journaux français, déclare que la note indique de la part du gouvernement anglais un effort pour en arriver à un règlement définitif.

"Le Matin" note que le principe fondamental de la note ne s'accorde pas entièrement avec les vues exprimées par le parlement français et le gouvernement ajoute : "Ce sera durant les discussions d'ordre technique que nous pourrions voir si l'offre anglaise est acceptable ou non."

L'ONTARIO VIENT AU SECOURS DES CHOMEURS

(Presse Canadienne)

Toronto, 9.—Agissant seulement à cause de son impuissance à enrayer la détresse qui existe par suite de la stagnation de l'industrie et sans accepter aucune responsabilité pour le chômage qui règne dans la province, le gouverneur Ferguson a annoncé un programme de secours qui sera accordé aux villes de l'Ontario.

Le premier Ferguson a déclaré que pour alléger la situation il n'y aurait pas d'octroi en argent ou de subsides mais qu'un tiers du coût excédant le coût normal des travaux municipaux sera supporté par la province.

L'hon. M. Ferguson critique l'attitude du gouvernement fédéral sur la crise du chômage disant qu'il était surpris que l'administration King ait eu recours à l'unique refuge de se cacher derrière l'acte de l'Amérique Britannique du Nord.

dans le même moule, apprennent dans les mêmes livres. Et toujours c'est le moule américain, c'est le livre américain. Il faudra que l'Ontarien se débarrasse de cette politique étroite de cet idéal folle que l'uniformité est avantageuse. Au contraire, ne vaut-il pas mieux avoir des types variés qui puissent compléter les uns les autres et qui puissent donner à la nation canadienne une physionomie intéressante? Au point de vue langue, le plus vite l'Ontario encouragera, au lieu de le défendre, l'enseignement du français, le mieux ce sera.

M. Raoul Grothe a remercié le conférencier. Il a annoncé que la prochaine causerie sera donnée par M. Bélanger, député de Rutland, qui parlera de

Pertinax, dans l'"Echo de Paris" déclare que la question de la dette est liée à celle de la sécurité et ajoute : "La tâche des ministres français qui à la conférence de Londres abandonnent tous leurs atouts, ne s'en trouve pas plus facile."

"Excelsior" le journal du sénateur Dupuy, écrit : "Nous devons nous féliciter du fait que la note anglaise est rédigée en termes si amicaux et inspirée par un esprit de conciliation qui laisse une marge raisonnable pour les discussions techniques."

Sans diminuer la générosité de la Grande-Bretagne en renonçant à sa part des réparations, l'auteur de l'article déclare que sa conduite prouve qu'elle comprend de façon pratique la situation européenne. Il souligne avec satisfaction la déclaration de la note que l'ont-tiendra compte de la richesse de la France et de sa capacité de supporter des impôts et que l'on donnera au gouvernement français l'occasion de prouver au monde que le contribuable français est le plus lourdement imposé de tous. En conclusion il déclare que l'abandon par la France de ses réclamations contre l'Angleterre comporte la renonciation à 1,200,000,000 francs-or déposés à la Banque d'Angleterre en garantie des emprunts de guerre de la France. Cela, selon lui, nuira à la stabilité de la trésorerie et du change français.

Le "Figaro" fait la remarque suivante : "Avant de faire des propositions concrètes à la Grande-Bretagne il nous faudrait savoir ce que nous aurons à payer aux Etats-Unis. Les charges que vont comporter ces remboursements bouleverseront nos budgets et seront un fardeau pour plusieurs générations. Nous ne devons pas nous enlever trop facilement. La réponse est à Washington."

Le "Daily Telegraph" est convaincu que le peuple anglais approuve fortement l'offre du chancelier de l'Echiquier et le "Westminster Gazette" déclare que M. Churchill, en confirmant l'offre très généreuse de M. Balfour, a bien fait de déclarer que le paiement de la dette anglaise ne pouvait pas dépendre entièrement du succès ou de l'échec du plan Dawes.

Le "Daily News" déclare que l'offre anglaise est équitable et généreuse, mais que le peuple français n'en trouvera pas moins que c'est une dure pillule à avaler. Le "Daily Express" rappelle avec mécontentement les diverses concessions qui ont conduit à la note de M. Churchill et déclare que celle-ci est une autre marque de la splendeur de la générosité du gouvernement anglais pour les contribuables étrangers.

Si le plan Dawes réussit, la part de 22 pour cent de l'Angleterre lui donnera à peu près \$5,000,000,000 de marks-or. Il restera donc aux débiteurs alliés à payer 6,000,000,000. En raison de différences d'intérêt sur ces diverses dettes ce montant de six milliards pourra être réduit. La France doit un peu moins que la moitié des dettes des alliés à l'Angleterre, mais la note de M. Churchill dit clairement qu'il tiendra compte de la richesse nationale et de la faculté de payer des divers alliés. On croit que la France sera appelée à payer un peu plus de la moitié, ou à peu près deux milliards de marks-or, ce qui serait donc une réduction d'à peu près des deux tiers.

Le gouvernement anglais admet que les dettes de guerre ont été contractées pour une cause commune et il veut donc diminuer autant que possible le fardeau de ses alliés.

La note anglaise demande la renonciation par la France au billion et plus de francs-or déposés durant la guerre à la Banque d'Angleterre et depuis envoyé aux Etats-Unis par l'Angleterre.

Le "Petit Parisien", le plus lu de tous les journaux français, déclare que la note indique de la part du gouvernement anglais un effort pour en arriver à un règlement définitif.

"Le Matin" note que le principe fondamental de la note ne s'accorde pas entièrement avec les vues exprimées par le parlement français et le gouvernement ajoute : "Ce sera durant les discussions d'ordre technique que nous pourrions voir si l'offre anglaise est acceptable ou non."

dans le même moule, apprennent dans les mêmes livres. Et toujours c'est le moule américain, c'est le livre américain. Il faudra que l'Ontarien se débarrasse de cette politique étroite de cet idéal folle que l'uniformité est avantageuse. Au contraire, ne vaut-il pas mieux avoir des types variés qui puissent compléter les uns les autres et qui puissent donner à la nation canadienne une physionomie intéressante? Au point de vue langue, le plus vite l'Ontario encouragera, au lieu de le défendre, l'enseignement du français, le mieux ce sera.

M. Raoul Grothe a remercié le conférencier. Il a annoncé que la prochaine causerie sera donnée par M. Bélanger, député de Rutland, qui parlera de

quelques problèmes de la politique ontarienne.

Ouvriers blessés

(Presse Canadienne)

Québec, 9.—Orville Bégin, de St-David, et Auguste Gosselin, Pinteud, ont été gravement blessés à Wolfes Cove quand une grosse pierre se détachant de la falaise dévala la côte et vint les frapper à leur travail sur le quai. Bégin fut frappé en plein dans le dos, mais son compagnon ne fut atteint que sur le côté. Ce dernier a de profondes coupures au corps. Tous deux sont hors de danger.

UNE ENQUETE AUX MINES DE SYDNEY N-E

Le Dr J. W. Robertson, qui représente les mineurs du Cap Breton, demande à Ottawa une commission indépendante pour étudier les conditions.

EN CONFERENCE

(Presse Canadienne)
Halifax, N. E., 9.—Le tribunal nommé par le gouvernement pour enquêter au sujet du différend survenu à propos des salaires entre la British Empire Steel Corporation et ses mineurs du Cap Breton a siégé en cette ville avant hier et hier et il continuera son travail aujourd'hui.

M. J. H. Winfield président du tribunal qui a annoncé la chose hier soir a refusé de donner aucun renseignement sur les conclusions attendues à la séance d'hier. Les autres membres du tribunal sont le Dr J. W. Robertson, d'Ottawa, qui représente les mineurs et le colonel W. E. Thompson de Halifax qui représente la Corporation. On croit savoir que le Dr Robertson partira pour Ottawa ce soir et l'on croit que son retour dans la capitale fédérale sera suivi sans délai par la formation d'une commission indépendante qui étudiera la situation dans les cercles ouvriers du Cap Breton suivant le plan suggéré par le comité exécutif des mineurs, la semaine dernière.

AUTRE CONFERENCE

(Presse Canadienne)
St-Jean, T. N., 9.—Une conférence entre le premier ministre Munroe de Terre-Neuve et le gérant des Wabana Iron Mines, à Belle-Ile a été organisée pour aujourd'hui. Au cours de cette entrevue ces deux hommes discuteront la situation résultant de la grève déclarée par les mineurs pour protester contre l'installation par la British Empire Steel Corporation d'horloges à marquer les heures de travail dans les mines.

Cette conférence a été annoncée hier soir par le premier ministre lui-même sur réception d'un message de M. R. M. Wolvin, de Montréal président de la Corporation qui lui annonçait qu'il avait donné instruction à M. Archibald en charge des mines de fer, de se rendre à St-Jean lundi.

Les mineurs ont cessé le travail vendredi pour protester contre l'installation des dites horloges qui doivent remplacer l'ancien système de travail à la pièce qui était en vigueur depuis plusieurs années. Comme alternative au nouveau système les hommes ont cependant proposé la journée de huit heures avec le système d'horloges, au lieu de la journée de dix heures.

115 divorces

(Presse Canadienne)

Ottawa, 9.—Le comité de divorce du Sénat aura au cours de la présente session à considérer 115 requêtes de divorce. On s'attend à ce que le délai de 60 jours qui reste encore pour recevoir de telles requêtes, le nombre atteignant 132 cas chiffre de l'année dernière.

Des 115 requêtes, 64 proviennent de maris et 51 de femmes. Cent et une viennent de l'Ontario et quarante de Québec. Parmi les grandes villes Toronto tient la tête par le nombre des requêtes avec 51 et Ottawa arrive en second lieu avec 14. Montréal est au troisième rang avec 12 applications.

BESOIN URGENT D'UN CHEMIN DE FER POUR GASPE

Mgr Ross, accompagné des hon. Lemieux, Marcell, Perrault, Paradis, Kelly et Carrel expose la situation des habitants de la péninsule de Gaspé.

ACCUEIL SYMPATHIQUE

(Presse Canadienne)
Ottawa, 9.—Une influente délégation a représenté au gouvernement samedi midi, l'urgence de l'améliorer les conditions ferroviaires dans la péninsule de Gaspé. Cette délégation, qui avait à sa tête Mgr Ross, évêque de Gaspé, et qui comptait en outre l'hon. M. Rodolphe Lemieux, président de la chambre des communes, en même temps que député de Gaspé, l'hon. M. Charles Marcell, député de Bonaventure à Ottawa, l'hon. M. J. H. Kelly, l'hon. M. J. E. Perrault, l'hon. M. Frank Carrel, et l'hon. M. P. Paradis, a démontré le côté sérieux de la situation actuelle dans laquelle se trouve la population de la péninsule gaspéenne.

Il fut établi que les deux chemins de fer actuellement en existence dans ce district donnent un service qui n'est pas suffisant aux besoins des 70,000 personnes qui habitent cette région.

L'absence de commodités ferroviaires fut-il représenté au gouvernement, est la cause que la population déserte l'une des plus vieilles régions du Dominion.

Il fut de plus suggéré au gouvernement d'acquiescer aux deux chemins de fer, l'Atlantique Québec and Western, et le Québec-Oriental, mais le gouvernement fit comprendre à la délégation la difficulté de financer un tel achat. Il fut finalement convenu qu'une entrevue serait arrangée entre l'hon. M. G. P. Graham, ministre des chemins de fer et canaux, Sir Henry Thornton, président des C. N. R., et l'hon. J. H. Kelly, pour tenter de trouver quelque moyen d'améliorer les commodités de transport dans la péninsule. Le gouvernement s'est montré sympathique aux désirs de la délégation.

"Crime de charité"

(Presse Canadienne)

Paris, 9.—Mlle Stanislaw Umkiska, jeune actrice polonaise de grand talent et d'une charmante beauté, a été acquittée à l'unanimité, samedi, de l'accusation d'avoir tué son fiancé, Jean Zynowski, écrivain et vétérinaire de la Grande Guerre, le 1er juillet dernier. Elle prétend dans sa défense qu'elle avait tiré son ami pour l'empêcher de souffrir d'une maladie incurable. Le jury n'a délibéré que trois minutes.

Déraillement fatal

(Presse Canadienne)

Kansas City, Kansas, 9.—Cinq personnes ont été tuées et plusieurs autres ont été blessées, dont quatre dangereusement, quand la locomotive du train de passager No 104, du Missouri Pacific, se rendant d'Omaha à Kansas City, quitta la voie ferrée et alla s'écraser contre un train de marchandises. L'accident a eu lieu à Nearman, Kansas, trois mille à l'ouest d'ici, tard samedi soir.

Le temps qu'il fera

(Presse Canadienne)

Le plupart du temps nuageux et doux avec des averses en quelques localités ce soir et de bonne heure demain.

MONTREAL N'EN IMPOSERA PAS AU GOUVERNEMENT

(Presse Canadienne)

Ottawa, 9.—"Vaut-on savoir ce que le gouvernement actuel a accompli?" s'est écrié l'honorable M. G. P. Graham, ministre des chemins de fer et canaux dans un discours qu'il a prononcé en cette ville, samedi dernier, devant la Fédération Ottawa-St-Laurent des dames. "A tout considérer, notre gouvernement, à part ses propres dépenses contrôlables, a administré les affaires nationales plus économiquement que ne l'a fait aucun autre gouvernement depuis la confédération. Il a équilibré le budget et l'a amélioré. Les impôts pesant sur le peuple ont été diminués, et la dette de l'Etat a été réduite de \$22,000,000, à elle seule. Sous notre administration le dollar canadien a atteint le pair, alors qu'avant notre arrivée au pouvoir il ne valait que 85. L'hon. M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice agissant comme représentant du roi, a signé deux traités au nom du Canada, établissant ainsi le caractère national du Canada.

"Nous sommes portés, à la suite de la guerre, à nous plaindre, pour ainsi dire, de la situation. Or le seul moyen de remédier à tous les maux est de procurer au parti libéral une représentation plus forte à la chambre des communes, aux prochaines élections, afin que nous puissions disposer d'une majorité indépendante.

"Nos amis à Montréal pensent que le monde est contenu dans une partie de leur ville. Je pourrais vous en donner les limites. Ce groupe s'apitoie sur lui-même. Il ne voit rien de bon chez les autres. Il critique le gouvernement King une semaine, et la semaine suivante dit que le premier ministre peut sauver la nation. S'il sortait de ce groupe un homme capable de lui faire avoir tout avant les autres, il serait l'homme voulu pour conduire le pays dans leur jugement égoïste. Le dieu principal de ceux-là est leur compte de banque, et ils adorent ce dieu comme ils vénèrent les obligations exemptes de l'impôt qu'ils gardent dans leurs coffres de sûreté.

"Mais nous ne sommes pas pour nous en laisser imposer."

Passant en revue la situation propre à chaque province, M. Graham, déclara ensuite que le Manitoba réclamait avec instance des taux plus bas, mais manqua l'occasion d'arriver à cela par la réciprocité.

"Dites à vos gens", continue le ministre avec humeur en se tournant vers l'hon. sénateur Watson, "qu'ils ont ce qu'ils méritent. Tout le Canada a bénéficié de l'abondante récolte de blé de l'an dernier, et ce qui se produit cette année dans les prix du blé va se répéter avant longtemps.

"M. Meighen a lancé un manifeste dans lequel il réclame l'économie et de plus grosses dépenses. Je ne sais pas comment on peut concilier ces deux choses. Mais si nous manquons de courage à l'heure actuelle pour développer nos ressources dans l'intérêt national, nous perdons nos chances."

L'hon. Dr H. S. Béland, ministre du rétablissement civil des soldats et de la santé, a parlé en français et a ajouté quelques mots en anglais. Il a exprimé sa conviction que le Canada "est à la veille d'une ère de prospérité comme on n'en pas connu depuis cinquante ans."

Navire en détresse

(Presse Canadienne)

Londres, 9.—Des signaux de détresse lancés par le vapeur américain Président Harrison ont été captés par le poste de sans-fil de l'île de Chios dans la mer Egée.

Le prix Nobel

Stockholm, 9.—Un groupe de membres du parlement norvégien a choisi officiellement M. Carl Lindhagen, maire de Stockholm, comme candidat au prix Nobel de la paix.

Le maire Lindhagen depuis de nombreuses années membre du Riksdag s'est toujours particulièrement occupé de la paix internationale. Il a présenté de nombreuses propositions de loi au Riksdag et a écrit plusieurs livres sur ce sujet.

POUR DOS SENSIBLE NETTOYEZ VOS REINS

Buvez beaucoup d'eau et prenez un verre de sel au déjeuner à l'occasion.

Quand vous avez mal aux reins et que vous avez le dos sensible, ne cherchez pas à charger votre estomac d'une quantité de drogues qui excitent les reins et irritent tout le système urinaire. Tenez vos reins propres comme vous tenez vos intestins propres en les lavant de sel doux, inoffensif qui aide à chasser les déchets uriques du corps et ramènent les reins à leurs fonctions normales.

Les reins ont pour fonction de filtrer le sang. En 24 heures ils éliminent 500 grains de déchets uriques, ce qui suffit pour nous convaincre de tenir les reins normaux.

Buvez beaucoup de bonne eau; vous ne pouvez trop en boire; procurez-vous aussi dans n'importe quelle pharmacie quatre onces de sel de J. D. Tous les matins prenez-en une cuillerée à soupe dans un verre d'eau pendant quelques jours et vos reins se remettront à bien fonctionner. Ce sel fameux est fait d'acide de raisin et de jus de citron combinés avec de la lithia, et depuis des années est employé pour stimuler et nettoyer les reins bouchés; aussi pour traiter les coliques de l'organisme, afin qu'ils ne soient plus une source d'irritation et d'est de cette façon qu'il soulage la faiblesse de la vessie.

Le sel de J. D. ne coûte pas cher; il ne fait pas de tort; fait une délicieuse boisson effervescente d'eau et de lithia que tout le monde peut prendre n'importe quand pour tenir propres et actifs les reins. Faites-en l'essai, continuez à boire de l'eau et vous ne serez plus étonnés de voir disparaître vos maux de tête et de reins. Faites tout votre possible pour que vos reins soient examinés deux fois par année par le médecin.



CROUTES AU SAIN
sont très appétissantes dans notre pain pur, sain et parfaitement cuit, qui exhale un délicieux arôme à la sortie du four—une chaleureuse invitation à le goûter. Lorsque vous l'aurez goûté vous l'adopterez pour votre pain de famille. Il ne coûte pas plus cher que les autres de qualité in-

PAIN DE QUALITE
LA BOULANGERIE MODERNE
47 VOLONTAIRE
PHONE 321 • TROIS-RIVIERES

Coutume étrange

Washington, 9.—Dans une lettre à M. Burke, Indian Commissioner, M. William H. Donner, superintendant de l'Agence indienne de Fort Hall, Idaho, raconte qu'une vieille indienne s'est martyrisée sur la tombe de son mari, en se lacérant le corps avec un morceau de verre au milieu de la neige et par une température de plus de 15 centigrades au-dessous de zéro.

Thyee — c'est le nom de l'Indien défunt — était âgé de 80 ans. Il s'était acquis un certain renom comme éclaircur des Etats-Unis pendant la guerre contre les Nez Percés.

Sa veuve, Ahitagueyane, "la malgre", âgée de 65 ans resta pendant trois heures les pieds nus dans la neige à peine recouverte sur la tombe de son mari, se taillant le corps avec un morceau de verre de bouteille.

"C'est une très ancienne coutume parmi ces Indiens", dit M. Donner, "et comme Ahitagueyane était une vieille femme, il était difficile de l'empêcher de satisfaire ses croyances. J'ajoutai, cependant que cette coutume est tombée en désuétude sauf parmi ceux qui sont restés réellement attachés aux croyances de leurs ancêtres."

Marin à la charge

Paris, 9.—M. Louis Marin a renouvelé ses déclarations du 21 janvier à la Chambre des députés, d'après lesquelles il serait inique d'exiger de la France qu'elle paie aux Etats-Unis les sommes énormes qu'ils exigent.

M. Marin a déclaré avoir reçu des Etats-Unis de nombreuses lettres éprouvant sa façon de voir en ce qui concerne la question des dettes interalliées.

C'est au cours d'une Conférence sur les dettes interalliées, faite par le Colonel de Thomassin devant le Comité National d'Etude des Questions politiques et sociales, que M. Marin a saisi l'occasion de répéter ce qu'il avait dit à la Chambre.

Les hommes-léopards

Berlin, 9.—Le Dr Albert Schweitzer, médecin-missionnaire allemand à Lambarene, près de Sierra Leone, sur la côte de l'Afrique Occidentale, vient de publier un livre dans lequel il expose les superstitions et le fanatisme des tribus africaines de la jungle.

Il parle en particulier d'un groupe de fanatiques religieux, les "hommes-léopards" qui boivent une drogue qui est supposée les transformer en léopards, et les pousser à meurtre.

Après avoir absorbé cette drogue, dit le Dr Schweitzer, ces individus se promènent à quatre pattes, et avec les griffes qu'ils se fixent aux pieds et aux mains tuent comme le feraient de réels fauves.

UN MAUVAIS RHUME CONVERTI EN BRONCHITE

Mme Levi Ogden, Amherst Shore, N.E. écrit: "Ma petite fille avait un vilain rhume qui se convertit en bronchite, et à cause de tout cela elle ne pouvait dormir la nuit. Je lui donnai tout ce que je pensai pouvoir la soulager, mais rien ne semblait le pouvoir lui faire du bien, et son état ne s'améliorait pas. Je fus conseillée par une amie de faire l'essai

DU SIROP DE PIN DE NORVEGE DU Dr WOOD

Je suivis le conseil et après lui avoir donné quelques doses je constatai de bons effets. Je lui donnai deux bouteilles et le rhume la délassa bientôt, et maintenant elle est parfaitement bien. Je ne puis assez louer le sirop du Dr Wood; c'est assurément une médecine merveilleuse."

Cette préparation est sur le marché depuis 35 ans; manufacturée seulement par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

LA BEAUTE ET SES SECRETS

Par Lois LEEDS



Les accessoires de beauté de Madame

Le temps est depuis longtemps passé où l'usage des cosmétiques était limité aux artistes de théâtre. En vérité notre engouement pour le fard et autres espèces de cosmétiques a produit un type peu attrayant de "femmes peintes", mais à l'encontre de quelques centaines de celles-ci, il y en a des milliers qui savent recourir aux cosmétiques avec goût et charme.

Le nombre et la variété des cosmétiques étant maintenant choses de commerce, Madame a un grand choix devant elle. Elle pourra avoir un arsenal de cosmétiques qui lui aura coûté les yeux de la tête, et elle peut tout aussi bien se procurer à peu de frais de simples crèmes, lotions, etc., qui rencontreront tous ses desirs.

Madame devra inclure dans ses accessoires de beauté les objets suivants:

- 1.—Deux sortes de crème ou plus au choix.
- 2.—De la poudre pour le visage d'une teinte qui harmonise avec la peau sans faire du tout paraître. Aussi une poudre talcum; une poudre désinfectante est aussi désirable.
- 3.—Un peu de rouge, de différentes nuances pour le jour et pour le soir.
- 4.—Un bâton pour les lèvres, de nuance pâle en général. Le bâton pour les lèvres remplit la double fonction de colorer et aussi d'empêcher les lèvres de se fêler.
- 5.—Un crayon pour les sourcils, dont dont on devra se servir peu et avec art. Une brosse pour les sourcils et un peu de brillantine sont aussi nécessaires.
- 6.—Un service de manucure.
- 7.—Une lotion pour les mains afin de les garder douces et blanches après les avoir lavées.
- 8.—Une sorte de parfum.
- 9.—Un verre pour se laver les yeux deux fois par jour.
- 10.—Un simple gargarium.

(Enregistré Public Ledger Syndicate)
Demain: Comment résoudre les problèmes de beauté.

Supériorité disparue

Londres, 9.—M. W. J. Perry une autorité en Angleterre sur les questions ethniques vient d'exprimer des opinions qui frapperont désagréablement les défenseurs de la théorie de la supériorité des Nordiques.

M. Perry a reconnu que dans les grands centres urbains comme Londres les individus grands et blonds tendent à disparaître et que la supériorité ne restera pas tant aux individus de haute stature qu'à ceux de petite taille, aux cheveux foncés et aux yeux marrons.

Les blonds nordiques prospèrent dans les campagnes dit M. Perry mais dans les villes ce sont les individus à cheveux foncés qui ont la première place et qui se développent le mieux. Ils s'adaptent mieux aux exigences de la vie humaine.

Si cet état de chose persiste, dit M. Perry, et si l'Angleterre continue à devenir de plus en plus un pays de grandes villes, les individus de race méditerranéenne et alpine prédomineront bientôt à son avis en Grande Bretagne comme c'était le cas dans les siècles passés.

LISEZ LES ANNONCES

Les nouvelles du jour.

LA MODE ET SES FANTAISIES



Des rangs de plus garnissent cette jupe

droite de cette robe en soie ou Gorgette de coton, de voile coton, etc. Cette robe convient très bien pour une graduation d'étudiante.

Dans beaucoup de maisons d'éducation, l'étudiante doit composer en février le travail de couture de sa robe d'ex en et celle-ci n'est terminée qu'au mois de juin. Les robes avec la jupe droite et les manches kimono sont faciles à faire et des rangs de plus remplacent des garnitures plus savantes et plus compliquées. Les petites fleurs sur l'épaule peuvent être blanches ou de la même nuance que celle autorisée par les règlements de l'institution. Ces robes peuvent être en chiffon rose pâle, bleu, orchidée, jaune ou vert, ou en organdie, etc.

EXIGEZ LES TABLETTES 'NERVINE' DE MATHIEU

contre Maux de Tête Migraine et Névralgie

Cie J.L. Mathieu, Propriétaire, Sherbrooke.

Loi des Médecines brevétée en propriété No. 10303.

"Ma" Ferguson malade

Austin Texas, 9.—Le gouvernement M. A. Ferguson est obligée de garder le lit par suite d'un mal de gorge, d'après une nouvelle donnée par les membres de sa famille hier soir. Ils ne considèrent pas son mal comme étant grave.

C'est son mari M. James A. Ferguson qui remplit les fonctions de gouverneur.

Ne laissez pas ce rhume se changer en "Influenza"

Frictionnez-vous avec le bon et vieux MUSTEROLE.

Ce rhume peut se convertir en "Influenza", grippe ou même ce qui est pire en pneumonie ou même ce qui est ne vous en occupez immédiatement.

Frictionnez les parties congestionnées avec le bon et le vieux MUSTEROLE et voyez le soulagement rapide qu'il donne. Les rhumes ne sont que de la congestion. MUSTEROLE fait d'huile pure de moutarde, de camphre, de menthol et autres ingrédients simples, combat l'irritation stimule la circulation et aide à chasser le rhume.

Est aussi efficace que l'ancienne emplatre de moutarde, mais fait le même travail sans causer d'ampoule.

Ne faites que frictionner avec le bout des doigts. Dès qu'il entrera dans les pores vous sentirez un chaud piquetement, puis une sensation de fraîcheur qui vous apportera le soulagement attendu. 40c et 75c dans toutes les pharmacies.

The Musterole Co., of Canada, Ltd. Montréal.

MUSTEROLE
WILL NOT BLISTER
Le fait pas d'ampoules
vaut mieux qu'une emplatre de moutarde

Les larmes amères

Dire que les larmes sont amères n'est pas toujours une figure indiquant qu'elles accompagnent des moments douloureux de notre existence. Aussi verser des larmes pour des douces émotions, par sentiment patriotique, et l'expression "rire aux larmes" prouve bien que les circonstances les plus gaies peuvent donner lieu à une sécrétion abondante des glandes lacrymales.

Les larmes sont constituées par un liquide incolore, alcalin, de densité voisine de celle de l'eau. Leur sécrétion continue à pour but de maintenir l'œil humide pour faciliter le jeu des paupières. Or, tous les liquides naturels sont plus ou moins chargés, de sels. Si les larmes n'étaient pas salées, les délicates muqueuses de l'œil ne seraient pas accoutumées et souffriraient du contact de tous les liquides. Or, on sait que l'on peut impunément tenir les yeux ouverts dans l'eau de mer, qui est très chargée en sels de différentes natures.

Lorsque la douleur plonge dans notre dos, soulagiez-la rapidement... de cette façon

Si cette Signature

E. W. Grove

n'est pas sur la boîte, ce n'est pas de la BROMOQUININE

"Il n'y a pas d'autre BROMOQUININE"

Depuis plus d'un quart de siècle leur efficacité comme remède a été démontrée. Ces tablettes excellent contre les rhumes, la grippe et l'influenza, et valent comme préventif. Prix 30 cents.

Les véritables tablettes et les meilleures contre toux et rhume

Fabrication canadienne.

De Glasgow à Vancouver par le Canal de Panama

Le "Princess Kathleen", le nouveau vapeur que le Pacifique Canadien a fait construire à Clydebank, Ecosse, pour ajouter à la flotte côtière de la Colombie Britannique, a quitté les chantiers de la Cie John Brown le 15 janvier sous les ordres du capitaine McMurtry, pour se rendre à Vancouver par voie du canal de Panama. Plusieurs personnalités, parmi lesquelles on remarquait Lady Mount Stephen, qui présida à la cérémonie du lancement du "Princess Kathleen", Sir George McE. Brown, gérant du Pacifique Canadien en Europe et quelques autres officiers de cette compagnie, assistaient au départ du navire pour son long voyage de 10,000 milles.

Le "Princess Kathleen" quitta son quai à 11 heures a.m., au moment où le soleil perçait les nuages qui l'avaient obscurci depuis le matin. Ceci fut considéré comme de bonne augure pour la future carrière maritime du nouveau navire. Après un court arrêt à Greenock pour laisser descendre le pilote, le "Princess Kathleen" prit la pleine mer. Il fera escale aux îles Açores, à Casargo, Panama, Balboa, San-Diego et Victoria. C'est la première vapeur de la flotte côtière du Pacifique Canadien qui se rend à son poste en passant par le canal de Panama. Si la température est assez favorable, il touchera Vancouver avant la fin de février.

Le "Princess Kathleen" jauge 6000 tonnes, brûle du mazout et peut développer une vitesse de 21 nœuds, ce qui lui permettra de réduire considérablement la durée du trajet entre les ports de Vancouver, Victoria et Seattle, qu'il desservira désormais avec le "Princess Maquarie" lancé récemment à Clydebank et dont on achève présentement la construction. Ce dernier sera en tous points semblable au "Princess Kathleen". Les deux navires ont chacun 388 pieds de longueur et sont aménagés de la façon la plus moderne. Ils sont naturellement pourvus de tout ce qui peut assurer la sécurité des passagers en mer. C'est ainsi qu'ils sont dirigés au moyen de la fameuse boussole gyroscopique, que les compagnies de navigation adoptent presque toutes maintenant pour leurs navires.

Le jury de Seine et Oise est appelé aujourd'hui à juger l'une des plus mystérieuses affaires qui soient dans les annales judiciaires: l'affaire du procès d'assassinat de Robert Darnac.

A l'heure dite, Roulettabille entra dans sa chambre. Il était vêtu d'un kimono à carreaux, en drap anglais avait un ulster sur le bras, une casquette sur la tête et un sac à la main. Il s'apprêtait à partir pour un long voyage.

—Combien de temps serez-vous parti? lui demanda-t-elle.

—Un mois ou deux, fit-il, cela dépend.

Je n'ose l'interroger.

—Soyez-vous, me dit-il quel est le motif que Mlle Stangerson a prononcé hier avant de s'évanouir... en regardant M. Robert Darnac.

—Non, personne ne l'a entendu.

—Si répliqua Roulettabille, moi! Elle lui dit: "parle!"

—Et M. Darnac pariera.

—Jamais.

J'aurais voulu prolonger l'entretien mais il me sera fort utile la main et me souhaita une bonne nuit je n'eus que le temps de lui demander:

—Vous ne craignez point que, pendant votre absence il se commette de nouveaux attentats.

—Je ne crains plus rien de ce genre dit-il depuis que M. Darnac est en prison.

Sur cette parole bizarre, il me quitta. Je ne devais plus le revoir qu'en Cour d'Assises au moment du procès Darnac lorsqu'il vint à la barre "expliquer l'explicable".

Le 15 janvier suivant c'est à dire deux mois et demi après les tragiques événements que je viens de rapporter, l'"Epoque" publiait en première colonne première page le sensationnel article suivant:

Le 15 janvier suivant c'est à dire deux mois et demi après les tragiques événements que je viens de rapporter, l'"Epoque" publiait en première colonne première page le sensationnel article suivant:

Le 15 janvier suivant c'est à dire deux mois et demi après les tragiques événements que je viens de rapporter, l'"Epoque" publiait en première colonne première page le sensationnel article suivant:

Lorsque la douleur plonge dans notre dos, soulagiez-la rapidement... de cette façon

Lorsque cette douleur plonge dans votre dos, vous frappant comme d'un coup de poignard, il vous faut sans délai un puissant remède contre cette douleur. Nerville est ce qu'il y a de mieux: il est fort, donc il pénètre rapidement. Nerville réchauffe la partie congestionnée, attire l'inflammation et la sensibilité des muscles et expulse la souffrance du lumbago. Pour la douleur intense que causent le rhumatisme, la sciatalgie, la névralgie et le lumbago 40 pourriez-vous trouver un plus sûr traitement que Nerville? De puis près de cinquante ans Nerville a été mis à l'essai et éprouvé.

et on le considère aujourd'hui comme une nécessité dans la plupart des malades. Bouteilles de 35 cents chez tous les marchands.

Si cette Signature

E. W. Grove

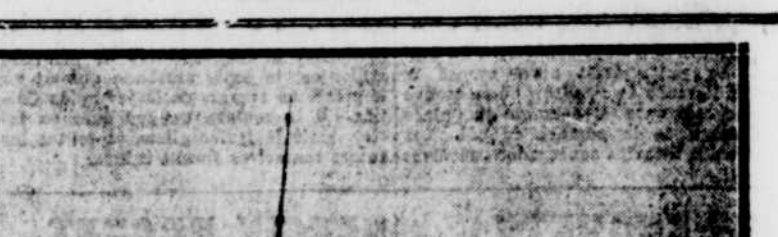
n'est pas sur la boîte, ce n'est pas de la BROMOQUININE

"Il n'y a pas d'autre BROMOQUININE"

Depuis plus d'un quart de siècle leur efficacité comme remède a été démontrée. Ces tablettes excellent contre les rhumes, la grippe et l'influenza, et valent comme préventif. Prix 30 cents.

Les véritables tablettes et les meilleures contre toux et rhume

Fabrication canadienne.



De Glasgow à Vancouver par le Canal de Panama

Le "Princess Kathleen", le nouveau vapeur que le Pacifique Canadien a fait construire à Clydebank, Ecosse, pour ajouter à la flotte côtière de la Colombie Britannique, a quitté les chantiers de la Cie John Brown le 15 janvier sous les ordres du capitaine McMurtry, pour se rendre à Vancouver par voie du canal de Panama. Plusieurs personnalités, parmi lesquelles on remarquait Lady Mount Stephen, qui présida à la cérémonie du lancement du "Princess Kathleen", Sir George McE. Brown, gérant du Pacifique Canadien en Europe et quelques autres officiers de cette compagnie, assistaient au départ du navire pour son long voyage de 10,000 milles.

Le "Princess Kathleen" quitta son quai à 11 heures a.m., au moment où le soleil perçait les nuages qui l'avaient obscurci depuis le matin. Ceci fut considéré comme de bonne augure pour la future carrière maritime du nouveau navire. Après un court arrêt à Greenock pour laisser descendre le pilote, le "Princess Kathleen" prit la pleine mer. Il fera escale aux îles Açores, à Casargo, Panama, Balboa, San-Diego et Victoria. C'est la première vapeur de la flotte côtière du Pacifique Canadien qui se rend à son poste en passant par le canal de Panama. Si la température est assez favorable, il touchera Vancouver avant la fin de février.

Le "Princess Kathleen" jauge 6000 tonnes, brûle du mazout et peut développer une vitesse de 21 nœuds, ce qui lui permettra de réduire considérablement la durée du trajet entre les ports de Vancouver, Victoria et Seattle, qu'il desservira désormais avec le "Princess Maquarie" lancé récemment à Clydebank et dont on achève présentement la construction. Ce dernier sera en tous points semblable au "Princess Kathleen". Les deux navires ont chacun 388 pieds de longueur et sont aménagés de la façon la plus moderne. Ils sont naturellement pourvus de tout ce qui peut assurer la sécurité des passagers en mer. C'est ainsi qu'ils sont dirigés au moyen de la fameuse boussole gyroscopique, que les compagnies de navigation adoptent presque toutes maintenant pour leurs navires.

Le jury de Seine et Oise est appelé aujourd'hui à juger l'une des plus mystérieuses affaires qui soient dans les annales judiciaires: l'affaire du procès d'assassinat de Robert Darnac.

A l'heure dite, Roulettabille entra dans sa chambre. Il était vêtu d'un kimono à carreaux, en drap anglais avait un ulster sur le bras, une casquette sur la tête et un sac à la main. Il s'apprêtait à partir pour un long voyage.

—Combien de temps serez-vous parti? lui demanda-t-elle.

—Un mois ou deux, fit-il, cela dépend.

Je n'ose l'interroger.

—Soyez-vous, me dit-il quel est le motif que Mlle Stangerson a prononcé hier avant de s'évanouir... en regardant M. Robert Darnac.

—Non, personne ne l'a entendu.

—Si répliqua Roulettabille, moi! Elle lui dit: "parle!"

—Et M. Darnac pariera.

—Jamais.

J'aurais voulu prolonger l'entretien mais il me sera fort utile la main et me souhaita une bonne nuit je n'eus que le temps de lui demander:

—Vous ne craignez point que, pendant votre absence il se commette de nouveaux attentats.

—Je ne crains plus rien de ce genre dit-il depuis que M. Darnac est en prison.

Sur cette parole bizarre, il me quitta. Je ne devais plus le revoir qu'en Cour d'Assises au moment du procès Darnac lorsqu'il vint à la barre "expliquer l'explicable".

Le 15 janvier suivant c'est à dire deux mois et demi après les tragiques événements que je viens de rapporter, l'"Epoque" publiait en première colonne première page le sensationnel article suivant:

Feuilleton du "Nouveliste"

LE MYSTERE

— DE LA —

CHAMBRE JAUNE

par GASTON LEROUX

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres

patibilité et de l'innocence du père Mathieu du moins Arthur Rance et moi lions les seuls à discuter car Roulettabille semblait parti pour quelque rêve lointain et ne s'occupait en aucune façon de ce que nous disions.

Le juge d'instruction et son greffier se trouvaient dans le petit salon vert où Robert Darnac nous avait introduits quand nous étions arrivés pour la première fois au tribunal. Le père Jacques mandé par le juge venait d'entrer dans le petit salon. M. Robert Darnac était en haut dans la chambre de Mlle Stangerson, avec M. Stangerson et les médecins Frédéric Larsan entra dans le vestibule avec l'employé de chemin de fer.

Roulettabille et moi recommiss aussitôt cet employé à sa petite barbe blanche. Tiens! l'employé d'Epimach sur Orge m'écriai-je et je regardai Frédéric Larsan qui répliqua en souriant: "Oui, oui, vous avez raison c'est l'employé d'Epimach sur Orge."

Sur quoi Fred se fit annoncer au juge d'instruction par le gendarme qui était à la porte du salon.

Aussitôt le père Jacques sortit et Frédéric Larsan et l'employé furent introduits.

Quelques instants s'écoulèrent, dix minutes peut-être. Roulettabille était fort impatient. La porte du salon se rouvrit le gendarme appelé par le juge d'instruction, entra dans le salon en ressortit gravit l'escalier et le redescendit. Rouvrant alors la porte du salon et ne la refermant plus il dit au juge d'instruction:

—Monsieur le juge, M. Robert Darnac ne veut pas descendre.

—Comment il ne veut pas?... s'écria M. de Marquet.

—Non il dit qu'il ne peut pas quitter Mlle Stangerson dans l'état où elle se trouve.

—C'est bien, dit M. de Marquet, puis-je qu'il ne vient pas à nous, nous irons à lui.

M. de Marquet et le gendarme montèrent; le juge d'instruction fit signe à Frédéric Larsan et à l'employé de chemin de fer de les suivre. Roulettabille et moi nous fermâmes la marche.

On arriva ainsi dans la galerie, devant la porte de la chambre de Mlle Stangerson.

—Réfléchissez monsieur car je vais être dans la nécessité, si vous persistez dans votre étrange refus de vous garder à ma disposition.

—Je refuse.

—Monsieur Darnac au nom de la loi je vous arrête.

Le juge n'avait pas plutôt prononcé ces mots que je vis Roulettabille faire un mouvement vers M. Darnac. Il avait certainement parlé mais celui-ci d'un geste lui ferma la bouche.

Du reste le gendarme s'approchait déjà de son prisonnier.

A ce moment un appel désespéré retentit:

—Robert! Robert!

Nous reconnûmes la voix de Mlle Stangerson et à ce cri de douleur, pas un de nous qui ne frissonnât. Larsan lui-même cette fois en pâtit. Quant à M. Darnac répondant à l'appel, il s'était déjà précipité dans la chambre.

Le juge, le gendarme, Larsan s'y réunirent derrière lui. Roulettabille et moi restâmes sur la porte. Spectacle déchirant!

Mlle Stangerson dont le visage avait la pâleur de la mort s'était soulevée sur sa couche, sa tête se dressait sur ses bras tremblants vers Robert Darnac sur qui Larsan et le gendarme avaient mis la main. Ses yeux étaient grands ouverts... elle voyait... elle comprenait... sa bouche sembla murmurer un mot... un mot qui expira sur ses lèvres éxangues... un mot que personne n'entendit et elle se renversa évanouie.

On emmena rapidement Darnac hors de la chambre. En attendant une voiture que Larsan était allé chercher nous nous arrêtons dans le vestibule. Notre émotion à tous était extrême.

M. de Marquet avait la larme à l'œil! Roulettabille profita de ce moment d'attendrissement général pour dire à M. Darnac:

—Vous ne vous défendrez pas.

—Non répliqua le prisonnier.

—Moi je vous défendrai, monsieur.

—Vous ne le pourrez pas, affirma le malheureux avec un pauvre sourire. Ce que nous n'avons pu faire Mlle Stangerson et moi, vous ne le ferez pas.

—Si je le ferai.

Et la voix de Roulettabille était étrangement calme et confiante. Il continua:

—Je le ferai monsieur Robert Darnac parce que moi j'en sais plus long que vous.

—Allons donc, murmura Darnac presque avec colère.

—Oh soyez tranquille, je ne saurai que ce qu'il sera utile de savoir "pour vous sauver".

—Il ne faut rien savoir! jeune homme, si vous voulez avoir droit à ma reconnaissance.

Roulettabille secoua la tête. Il s'approcha tout près de Darnac.

—Écoutez ce que je vais vous dire, dit-il à voix basse... et que cela vous donne confiance. Vous, vous ne savez que le nom de l'assassin; Mlle Stangerson, elle, connaît seulement la moitié de l'assassin; mais moi, je connais ses deux moitiés; je connais l'assassin tout entier moi...

Robert Darnac ouvrit des yeux qui atteignaient qu'il ne comprenait pas un mot de ce que venait lui dire Roulettabille. La voiture sur ces entrefaites arriva conduite par Larsan. On y fit monter Darnac et le gendarme. Larsan resta sur le siège. On emmena le prisonnier à Corbeil.

Le soir même nous quittâmes le Glandier Roulettabille et moi. Nous en étions fort heureux; cet endroit n'avait rien qui put encore nous retenir. Je déclarai que je renouais à percer tant de mystères et Roulettabille en me donnant une tape sur l'épaule me confia qu'il n'avait plus rien à apprendre au Glandier parce que le Glandier lui avait tout appris. Nous arrivâmes à Paris vers huit heures.

Le 15 janvier suivant c'est à dire deux mois et

LE ST-PATRICK BAT LE CANADIEN PAR 5 A 4

Le St-Patrick se trouve maintenant sur un pied d'égalité avec le Canadien pour la seconde position

UNE TRES VIVE PARTIE

Toronto, 9.—Le club St-Patrick a réussi à se placer sur un pied d'égalité avec le Canadien dans l'échelle des positions de la National Hockey League en remportant samedi soir contre les champions du monde, la partie par le score de 5 à 4.

Le résultat final donne une bonne idée de ce que fut la rencontre et les deux clubs se sont livrés une lutte royale du commencement à la fin. Le Canadien privé de son gérant, Les Dandurand retenu chez lui par la maladie depuis plus d'une semaine, battait ferme à un moment donné il égala le score dans la deuxième période, mais les locaux déchaînèrent une nouvelle offensive et complétèrent deux rapides points qui lui redonnèrent une avance confortable. Mais Billy Boucher remit le Canadien à un cheveu d'égalité le score lorsqu'il déjoua habilement Roach un peu avant la fin de la période.

Dans la troisième période, les Irlandais se lancèrent à l'attaque des premières minutes dans le dessein d'augmenter si possible leurs unités et Adams leur joueur de centre y parvint au bout de cinq minutes alors qu'il déjoua Véna après un effort individuel brillant. Avec un désavantage de deux points, le Canadien se jeta éperdument dans la mêlée et Sprague Cleghorn réussit à prendre en défaut toute la défense locale au bout de six minutes et le score devint 5 à 4 en faveur du St-Patrick. Il restait neuf minutes à jouer et le Canadien continua d'attaquer avec méthode et en quelques circonstances n'aurait pas été trop anxieux, il aurait probablement égalisé le score et peut-être gagné la partie mais ses avant-gardes manquèrent des chances magnifiques quand ils hésitèrent une fois rendus devant les buts.

L'imprécision fut leur principal défaut et la partie s'acheva sans autre changement, le Saint Patrick ayant réussi à garder son avantage d'un point.

Alignement des équipes

Canadien	but	St-Patrick
Véna	Roach	
S. Cleghorn	défense	McCaffrey
Coutu	défense	Corbeau
Morentz	centre	Adams
Joliat	aile	Day
Boucher	aile	Dye
substituts		
Canadien: Mantha, Odie Cleghorn, Matz, Headley.		
St-Patrick: Holway, Smylie, Reid, Cote, Neville.		
Arbitres: Mike Rodden et Ken Malen		

Sommaire de la partie

Première période	Deuxième période	Troisième période
1—St-Patrick, Dye, 4.00	1—Canadien, Morentz, 2.00	1—St-Patrick, Adams, 5.00
2—Canadien, Morentz, 4.00	2—St-Patrick, Corbeau, 5.00	2—St-Patrick, Day, 7.00
3—St-Patrick, Day, 5.00	3—Canadien, Boucher, 5.00	3—St-Patrick, Adams, 5.00
		4—Canadien, S. Cleghorn, 6.00
		5—St-Patrick, Dye, 6.00
		6—St-Patrick, Dye, 6.00
		7—St-Patrick, Dye, 6.00
		8—St-Patrick, Adams, 5.00
		9—Canadien, S. Cleghorn, 6.00
		10—St-Patrick, Dye, 6.00
		11—St-Patrick, Dye, 6.00
		12—St-Patrick, Dye, 6.00
		13—St-Patrick, Dye, 6.00
		14—St-Patrick, Dye, 6.00
		15—St-Patrick, Dye, 6.00
		16—St-Patrick, Dye, 6.00
		17—St-Patrick, Dye, 6.00
		18—St-Patrick, Dye, 6.00
		19—St-Patrick, Dye, 6.00
		20—St-Patrick, Dye, 6.00

LE HAMILTON SE FAIT BATTRE PAR L'OTTAWA

Le point décisif n'est compté qu'après quatorze minutes de jeu supplémentaire très rapide

UN SCORE DE 3 A 2

Ottawa, 9.—L'Ottawa a triomphé du Hamilton, samedi soir, par un score de 3 à 2, mais il fallut une période supplémentaire pour décider de l'engagement qui fut l'un des plus contestés et des plus acharnés encore vus dans la capitale.

C'est Denneny qui enregistra le point victorieux contre les leaders de l'N. H. L. après quatorze minutes d'un jeu d'enfer, tant il était mené à une allure forcée. Il déjoua habilement le petit Forbes, qui avait joué jusqu'à une senant anelle partie. Bien que battu, le Hamilton a créé l'impression qu'il avait la meilleure équipe du circuit et qu'il avait de très brillantes chances de remporter le championnat du circuit.

L'Ottawa était renforcé par la présence de Frank Nighbor, revenu sur son alignement après plusieurs jours d'absence, causée par des blessures. Le fameux joueur de centre fut à la hauteur de la position, car il afficha un aplomb superbe et son "poke-checking" fut une vraie attraction en lui seul.

Alignement des équipes:

Ottawa	Buts	Hamilton
Forbes	Connell	
Langlois	Défenses	Boucher
Randall	Défenses	Clancy
W. Green	Centres	Nighbor
McKinnon	Ailes	Smith
R. Green	Ailes	Denneny
Substituts:		Hamilton: Roach, Spring, Bouchard, Ottawa: Gorman, Campbell, Graham.
Arbitre: Cooper Smeaton.		
Sommaire de la partie		
Pas de point.		
Deuxième période		
1—Hamilton, "Red" Green, 2.00		
2—Ottawa, Nighbor, 4.00		
Troisième période		
1—Hamilton, R. Green, 9.40		
2—Ottawa, Boucher, 4.00		
Période supplémentaire		
1—Ottawa, Denneny, 14.00		
Résultat final: Ottawa, 3 Hamilton, 2.		

LE BOSTON CAUSE UNE SURPRISE AU MONTREAL

Les joueurs américains surprennent le Montréal en le blanchissant dans une partie des plus contestées

ON NE COMPTE QU'UN POINT

Montréal, 9.—Une surprise attendait les 3,500 personnes qui sont allées au Forum, samedi soir pour assister à la joute entre le Montréal et le Boston, lorsque le dernier a blanchi son adversaire par un score de 1 à 0, l'éliminant pratiquement de la course au championnat.

La faiblesse du score indique que la partie fut défensive des deux côtés et ce n'est qu'occasionnellement que les deux clubs ont consenti à ouvrir semblant croire que le premier club qui compterait gagnerait la partie. Et il en fut ainsi, car le Boston enregistra son point au commencement de la troisième période lorsque Herberts, le meilleur scorer des "Bruins" accepta le "rebound" du laqueur de Jackson et jeta la rondelle dans les buts de Benedict.

Stewart était revenu dans les buts du club Boston après un séjour de plusieurs jours à l'hôpital des suites de blessures à un œil et on peut dire qu'il fut un des artisans de la victoire de son équipe. Il arrêta foule de lancers qui semblaient devoir tromper sa vigilance, et en plusieurs circonstan-

ces, il sauva son club de situations précaires. Il est vrai de dire que sa défense le protégea bien tout le long de la partie et les visiteurs doivent beaucoup au rempart que constituèrent Hitchman et Mitchell devant les buts de Stewart.

Herberts fut l'une des étoiles du club visiteur et, entre le point qu'il enregistra dans la troisième période, il fut toujours dangereux.

L'attaque du club local fut peut-être inférieure à celle des visiteurs et il y eut des hésitations dans son jeu. On s'adonna trop, d'un autre côté, à l'individualisme et lorsqu'on parut réaliser le danger de pareille stratégie, le tort lui était irréparable.

La partie ne fut pas brutale, elle ne fut même pas rude de sorte que la tâche des arbitres Billy Bell et Ernie Runion fut assez facile. Il y avait assez longtemps que l'on n'avait pas vu deux arbitres au cours d'une partie locale et ce service sembla donner satisfaction à tout le monde.

Alignement des équipes.

JACK DEMPSEY SE MARIE



Jack Dempsey, champion poids lourd du monde, a épousé samedi soir, Estelle Taylor, actrice de cinéma. On se demande si ce mariage marquera la retraite du champion. On voit ici le champion et son épouse.

Le National joue ce soir

Le Trois-Rivières recevra ce soir pour la dernière fois, cette saison, la visite du National de Montréal. C'est un club que le Trois-Rivières a toujours vaincu cette année, mais non cependant rencontrer une vive résistance. L'alignement du National comprendra ce soir Pedanant et Gaudreault. Ce sont deux joueurs que l'on a déjà vus à l'œuvre ici et qui renforcent beaucoup l'équipe du National.

Le Trois-Rivières a besoin de gagner la partie de ce soir pour avoir chance de prendre part au détail. C'est donc dire qu'il fera tout en son possible. Son équipe sera au complet.

On peut donc s'attendre à une partie contestée.

Ce sera l'avant-dernière partie de la ligue, ici, cette année. La dernière se jouera samedi prochain alors que nous recevrons la visite du St-Anne.

Cecil Hart remercié

Montréal, 9.—Cecil Hart a été remercié de ses services comme gérant du Montréal. Il est remplacé par Duncan Munro. On ne donne aucune raison de cette mise au rancart de Cecil Hart.

Roy contre Martin

Montréal, 9.—Leo Kid Roy fera face, ce soir, à Terry Martin, de Manchester, dans un assaut de dix rondes. Ce sera le premier combat de Roy depuis sa défaite aux mains de Bobby Garcia.

Teddy Martin est un rude adversaire très dangereux et qui a son crédit de nombreuses victoires.

Le congrès de Lewiston

Un télégramme de M. Théophile Jourdain, un des raquetteurs trifluviens qui prennent part au congrès de Lewiston, nous apprendrait samedi après-midi que tous les délégués trifluviens étaient rendus à la convention de Lewiston, Maine, et qu'ils avaient pris part à la magnifique réception par laquelle cette ville a marqué l'ouverture du Congrès Annuel de l'Union des Raquetteurs du Canada.

Chez les Imprimeurs

L'équipe du Nouvelliste Blanc a triomphé dans deux parties sur trois contre l'équipe de Turcotte et Bergeron. O. Héroux fut le seul à jouer plus de 500. Par cette victoire double, le Nouvelliste Blanc améliore sa position dans la Ligue des Imprimeurs.

Voici le résultat détaillé de ces parties.

TURCOTTE & BERGERON

Bergeron	137	149	143	429
Boisvert	120	139	143	402
Turcotte	162	142	150	454
	419	430	436	1285

LE NOUVELLISTE BLANC

Paradis	102	122	121	345
Côté	147	141	137	425
Héroux	139	172	190	501
	388	435	448	1271

POSITION DES CLUBS

Nouvelliste Blanc	17	10	629
Bien Public	15	12	455
Turcotte et Bergeron	13	14	481
Nouvelliste Violet	9	18	333
Samedi 14 février: Bien Public vs Turcotte et Bergeron.			

Hitchman	Défense	G. Munro
Mitchell	Défense	Cain
Herberts	Centre	Dinamore
Shay	Ailes	Broadbent
Jackson	Ailes	Noble
Substituts, Boston: Stuart, Redding, Schnarr; Montréal: Lowery, Scott, Parkes, Berlinguette, Skinner.		
Arbitres: Billy et Ernie Runion.		
Juges des buts: "Riley" Hern, et Ernie Sauvée.		
Chronomètres-pénitenciers: Andy Hamilton et Maurice Clerk.		
Sommaire de la partie		
Première période		
Pas de point.		
Deuxième période		
Pas de point.		
Troisième période		
1—Boston, Herberts, ... 3.37		
Résultat final: Boston, 1; Montréal, 0.		

Position des clubs

G. P. N. Pts	
Hamilton	15 8 3 51
Canadien	11 8 2 24
St-Patrick	12 9 0 24
Ottawa	11 9 1 23
Montréal	8 11 2 18
Boston	3 18 0 6

Partie de mardi:
St-Patrick vs Boston.
Parties de mercredi:
Montréal vs Hamilton.
Ottawa vs Canadien.

Victoire du Trios

Le Trios est allé rendre visite au club de St-Anne de la Perade hier après-midi et l'a blanchi par le score de 2 à 0. Le Trios s'est continuellement montré supérieur à ses adversaires. La glace était en mauvais état et lourde et fatigua beaucoup les joueurs.

Mme Mallory gagne

New-York, 9.—Mme Mollie B. Mallory a triomphé de Mme John D. Corbieres par 7-5 et 6-2. Elle a gagné le championnat de tennis intérieur.

LISEZ LES ANNONCES

Pour économiser du temps.

ILS USENT DE LEUR TETE



Les joueurs de football anglais usent de leur tête. On voit ici un joueur du West Ham compter un point par un coup de tête.

UNE EQUIPE DE BONS PATINEURS



De gauche à droite: Lut Roe, A. Simons, Duke McLaughlin, Eddie Gloster, Murray Roe et Jack Roe. Ces champions prendront part au concours national.

ARENA LAVIOLETTE

GRANDE PARTIE DE

HOCKEY

DE LA LIGUE DE L'EST

A 8.30 HEURES

CE SOIR NATIONAL

Vs

Le Trois-Rivieres

VOUS POURREZ VOUS PROCURER VOS BILLETS RESERVES A LA PATINOIRE

TELEPHONE 650

Admission Générale : 60c et 35c

Loges	-	-	-	-	\$1.10
Galerie	-	-	-	-	\$1.50
Promenade	-	-	-	-	55c

Il y aura un train spécial immédiatement après la partie pour les gens de Shawinigan et de Grand'Mère

RADIO

Heures d'émission des postes

MARDI, 10 FEVRIER

Ne jouent pas les postes CHNC, KFAE, KFKU, KFKY, KFSF, KOA, KOH, WAHG, WBAV, WEAD, WBBR, WCAL, WCHD, WEMC, WGST, WHAZ, WHO, WOC, WOI, WOO, WORD, WOS, WTAM

CFCA, TORONTO, (350)

5.30 p.m.—Histoires pour les enfants.
8.15 p.m.—"Old Toronto" par T. A. Reed.

CKAC, MONTREAL (425)

7.00 p.m.—Contes pour les enfants en français et en anglais.
7.30 p.m.—Ensemble de l'hôtel Windsor.
8.30 p.m.—Concert de la Brasserie Frontenac.
10.30 p.m.—Orchestre de "Ben Leonard's Red Jacket".

WCAE, PITTSBURGH, (462)

6.30 p.m.—Concert de l'hôtel William Penn.
7.30 p.m.—Uncle Kysbee.
7.45 p.m.—Discours.
8.30 p.m.—Stephen Sutch au piano.
9.00 p.m.—Eveready Hour.
10.00 p.m.—Goodrich Silvertown Cord Orchestra.
11.00 p.m.—Concert de nuit.

WCAU, PHILADELPHIE, (278)

7.30 p.m.—Récital de N. Snellenberg & Co.
8.00 p.m.—Causerie de Clara Zillens.
8.15 p.m.—Récital.
9.15 p.m.—Musique de danse.

WCX, DETROIT (516)

4.15 p.m.—Programme musical.
6.00 p.m.—Concert d'hôtel.
7.00 p.m.—Programme musical.
10.00 p.m.—"The Red Apple Club"

WDAR, PHILADELPHIE, (395)

11.45 a.m.—Almanach quotidien.
12.02 p.m.—Récital d'orgue du théâtre Stanley; orchestre du café Arcadia.
2.00 p.m.—Orchestre du café Arcadia.
7.30 p.m.—Contes pour enfants.
7.50 p.m.—Revue des pièces de théâtre, par Arnold Abbot.

WEAF, NEW-YORK, (492)

4.30 p.m.—Programme des dames.
6.00 p.m.—Musique du Waldorf Astoria.
7.30 p.m.—Maude K. Honeyman au piano.
8.00 p.m.—Causerie "Bank of America".
8.20 p.m.—John F. Hill.
8.30 p.m.—Gold Dust Twins.
9.00 p.m.—Eveready Hour.
10.00 p.m.—Goodrich Hour.

WEAR, CLEVELAND, OHIO (364)

7.00 p.m.—Contes pour les enfants; causerie sur le radio par Don Palmer; Mme F. R. Loomis soprano; Mme W. McCue contralto; Floyd Shannon tute; orchestre Joe Smith Martha Lee Club.

WEBJ, NEW-YORK, (273)

7.00 p.m.—Nat Martin et son orchestre "I'll Say She Is".
8.30 p.m.—Clarence Williams Dud et les "Blue Five" avec Eva Taylor.

WEEL, BOSTON, (303)

2.00 p.m.—Napoli Four.
6.30 p.m.—Big Brother Club.
7.15 p.m.—Dog-Eisenbourg et ses "Sinfonians".
8.00 p.m.—Programme du studio.

WFI, PHILADELPHIE, (395)

1.00 p.m.—Concert d'orchestre.
3.00 p.m.—Philadelphia Music Club.
6.20 p.m.—Concert d'orchestre.
7.00 p.m.—Sunny Jim contes pour enfants.
8.30 p.m.—Gold Dust Twins.
9.00 et 10.00 p.m.—Eveready and Goodrich Hours.

WGR, BUFFALO, (319)

12.30 p.m.—Concert d'hôtel.
2.30 p.m.—Programme musical.
6.00 p.m.—Quatuor à cordes Hallpyrd.
9.00 p.m.—Eveready and Goodrich Hours.

WGY, SCHENECTADY, (380)

2.00 p.m.—Causerie de Mme C. A. Simon.
6.30 p.m.—Concert d'hôtel.
7.30 p.m.—"Woodland Dance" orchestre: "Adagio" Schmidt clarinette; "Arabian Serenade, orchestre: "A Million for Advertising" par Bruce Barton; "Im-

pressions d'Orient" Edward Rice, violoniste; "The King of the Spirits" orchestre; "Arie" Giovanni Trombini, violoncelliste; "Intermezzo" Leo Kilwen violoniste; "Song" orchestre.
9.00 p.m.—Brunswick Hour.
11.30 p.m.—Récital d'orgue par E. S. Boisclair.

WHN, NEW-YORK, (366)

12.30 p.m.—Orchestre du Palais d'Or.
2.15 p.m.—Théâtre Loew's.
6.30 p.m.—Orchestre.
10.30 p.m.—Revue du "New Rockland Terrace".
11.00 p.m.—"Everglades Revue".
11.30 p.m.—Orchestre.
12.00 p.m.—Orchestre.

WIP, PHILADELPHIE, (509)

1.00 p.m.—Karl Bonawitz à l'orgue.
3.00 p.m.—Concert: William Emery, baryton.
6.05 p.m.—Chant par Joe Burek et Mark Fisher.
6.15 p.m.—Orchestre de vaudeville.
7.00 p.m.—Contes.
8.00 p.m.—Causerie Opportunes aux Automobilistes, par Gene Hogle.
8.15 p.m.—Fanfare de la police de Philadelphie.
9.00 p.m.—"The Workshops", par la troupe E. K. Norris.

9.30 p.m.—Célébration du 15^e anniversaire des Boy Scouts.
10.05 p.m.—Causerie sur le cinéma.
10.30 p.m.—Orchestre de vaudeville.

WJZ, NEW-YORK, (455)

10.30 p.m.—"Architecture", par Augusta Owen Patterson.
10.40 p.m.—"Care and Use of Ranges and Heaters", par A. J. Donnier.
4.00 p.m.—Alvira Hill, contralto.
4.15 p.m.—Nathan Prager, trompette.
8.45 p.m.—"Prehistoric Farmers of the Ozarks", par le Dr Melvin Gilmore.
9.00 p.m.—Brunswick Hour.

WMAK, LOCKPORT, N. Y., (255)

7.30 p.m.—Programme des Boy Scouts.
8.00 p.m.—Orchestre.

WNJ, NEWARK, (233)

10.30 p.m.—Musique de danse.
11.00 p.m.—Jimmy Clark et ses Broadway Entertainers.
11.30 p.m.—"Original Dixieland Jazz band".
12.00 p.m.—Frank Dally et son orchestre.

WNYC, NEW-YORK, (528)

7.35 p.m.—Causerie sportive par Thornton Fisher.
7.45 p.m.—Programme de danse.
8.30 p.m.—Concert du chœur et des solistes du "Brahms Club".
9.30 p.m.—Récital de violon.
9.45 p.m.—Chansons populaires.
10.10 p.m.—Conférence.

WOO, PHILADELPHIE, (509)

11.00 a.m.—Récital d'orgue.
12.02 p.m.—Orchestre.
4.45 p.m.—Récital d'orgue.

WOR, NEWARK, (405)

2.30 p.m.—Irving L. Creech, jr, au piano.
3.00 p.m.—Conférence de Mae J. Fleming.
6.15 p.m.—Orchestre.
6.30 p.m.—"Man in the Moon".
7.00 p.m.—Orchestre.

WCR, WASHINGTON (469)

6.45 p.m.—Contes.
7.00 p.m.—Musique d'hôtel.
8.00 p.m.—"Shaw Shopping" par Leonard Hall.
8.10 p.m.—Musique.
8.30 p.m.—"The Political Situation in Washington Tonight" par F. W. Wile.
9.00 p.m.—Musique.
10.15 p.m.—Musique de danse.

WTAM, CLEVELAND, (364)

6.00 p.m.—Orchestre d'hôtel.

WWJ, DETROIT, (332)

7.00 a.m.—Exercices physiques.
12.05 p.m. et 6.00 p.m.—Orchestre.
8.30 p.m.—Orchestre avec Joseph Tessano, accordéon et W. D. Leitch, ténor.

Montréal, 9.—Ivind Nelson, de Québec a défendu avec succès son titre de champion du saut de skis de la province de Québec. Il a conservé 92.6 points. E. Larsen de Trois-Rivières est arrivé sixième avec 75.2 points.

LA PAROLE D'UN HONNETE HOMME

Il y a plus de trois cents ans, Miguel de Cervantes disait : "La parole d'un honnête homme vaut autant que sa signature." Les annonceurs doivent être des hommes honnêtes, autrement ils ne pourraient rester des annonceurs. Leurs annonces sont signées. Elles doivent contenir des choses vraies, pour LEUR protection comme pour la vôtre.

Quel profit pourrait retirer un homme d'une annonce qui dirait "vêtements tout laine" si l'acheteur devait découvrir après coup qu'il ne s'agit que de tissus de coton ? Il ne voudrait plus jamais faire d'affaires avec ce marchand, et avvertirait ses amis et connaissances pour les mettre en garde contre lui.

Comme question d'affaire, sinon de principe, un annonceur doit dire la vérité dans ses annonces signées. C'est ce qui rend si dignes de confiance celles publiées dans ce journal. Les annonces signées sont des actes passés entre vous et l'annonceur.

Lisez les annonces. Lisez-les régulièrement pour être bien informé sur ce qu'il y a de plus nouveau et de meilleur. Pour dépenser moins de temps à magasiner. Pour retirer le plus possible du budget familial. Pour avoir des marchandises de qualité connue à des prix attrayants.

Vous n'entreprendriez pas un voyage en automobile sans consulter la carte géographique et les indicateurs. Est-il plus logique de commencer des courses dans les magasins sans consulter préalablement les annonces ? Lisez les annonces. Allez ensuite dans les magasins où vous saurez trouver ce qu'il vous faut.

L'annonce est un acte passé entre vous et l'annonceur

\$28.⁹⁵ Pour un COMPLET de Serge Bleue de 1^{ère} QUALITE
UNE AUBAINE PEU ORDINAIRE

Nous avons obtenu le contrat des habits de la police et tout chacun sait que la serge employée est de toute première qualité. Nous avons été assez fortunés pour nous procurer 600 verges de la même étoffe en plus et nous offrons à nos clients, pour le prix minimum mentionné plus haut, qui est exactement celui chargé à la ville, de leur faire un complet de cette même étoffe, sur mesures et modèles à leur choix. Nous conseillons à tous de se hâter car lorsque cette quantité sera épuisée il nous sera impossible de renouveler cette offre.

L. Guillemette & Cie
146 Rue NOTRE-DAME, Trois-Rivières

Logique illégale

"Un gouvernement qui ne veut pas tomber, ne tombe pas", déclarait récemment à un journaliste français Mussolini.

Cela pouvait sembler une bravade, mais Mussolini semble s'être peint et en quelque sorte résumé dans cette courte phrase. Il n'entendait pas abandonner la lutte.

Le fait demeure qu'il y a un mois les jours politiques de Mussolini semblaient comptés. Les luttes intestines de son parti minaient son prestige. Dans l'espoir de se rallier l'opinion publique, il avait voulu désarmer ses partisans trop zélés. Il jeta du lest et parut, selon le mot d'un critique politique européen, évoluer vers une espèce de dictature parlementaire analogue à celle de beaucoup d'anciens présidents du Conseil italien, car Crispien et Giolitti, sans parler de Crispien et de Garibaldi ont été de véritables dictateurs, menant à la cravache un parlement qu'ils avaient domestiqué.

Mais entre Mussolini et ses devanciers, il y avait une différence de formation et de mentalité. Ceux-ci étaient de formation parlementaire et ils avaient l'art de gouverner les formes. "Plus fruste, plus impulsif, moins cultivé, Mussolini, poursuit le critique politique déjà cité, n'a pas été capable de le faire, bien que le système électoral qu'il avait inventé l'assurât de la plus fidèle des majorités", car "il était prisonnier de ses origines".

"Quand on est sorti de la légalité, il est très difficile d'y rentrer", observe notre critique. Mussolini en a fait l'expérience. Ses concessions ne firent qu'exciter ses adversaires qui y virent un aveu de faiblesse. De plus elles brouillaient Mussolini avec ses troupes. Il l'a compris et d'instinct, aux dépens de la légalité, il a reconquis ses partisans et fait trembler ses ennemis en déclarant qu'il assumait seul la responsabilité politique, morale et historique de tout ce qui était arrivé et que si le fascisme était une association de criminels, il en était le chef.

Mussolini avait vu juste et sa frapper. Du coup il fit oublier une série d'insuccès et réapparut le maître de son pays.

Pour avoir voulu tâter du parlementarisme et renoncer dans une certaine mesure à sa dictature, Mussolini a failli tomber. Tout cela va-t-il décider Mussolini à revenir à des méthodes purement dictatoriales? C'est la question, déclare le critique déjà cité. "Il s'agit de savoir si un dictateur, issu d'une poussée révolutionnaire, peut laisser subsister, à côté de lui, un parlement même avec des pouvoirs réduits. Bonaparte, premier consul, n'a pas su s'accommoder longtemps. Mais il comprit très vite que, si le pouvoir personnel peut s'accommoder du contrôle parlementaire, quand il a pour lui un long passé, une longue tradition, il n'en est pas de même quand il est sorti d'une évolution. Mussolini, par surcroît, a à tenir compte de cette monarchie dont il est à la fois le maître et le serviteur. En vérité il est peu, dans l'histoire, de situations plus paradoxales."

Un acte d'hostilité

Si nous prenons au sérieux le sénateur Moses, un embargo sur l'exportation de notre bois de pulpe constituerait un acte d'hostilité à l'égard des Américains. On admettra que de la part du bouillant sénateur c'est un peu forcer la note et se montrer vraiment trop susceptible. A un de ses lecteurs de New-York qui lui faisait le reproche de devenir anti-américain par sa propagande en faveur d'un embargo, une de nos principales revues financières faisait une réponse fort au point. "C'est malheureux, écrivait-elle, que toute défense vigoureuse des intérêts du Canada puisse être interprétée comme une attaque contre les Etats-Unis. Que pareil raisonnement soit absurde, il suffit pour le prouver de considérer l'attitude adoptée par le Canada en face des mesures économiques des Etats-Unis. Le tarif Fordney-McCumber sur le blé est l'exemple le plus connu de mesure économique américaine qui ne fut

CE QUE DICTE LA LOI AUX PHARMACIENS

Les règles d'une prudence élémentaire font un devoir au pharmacien d'avertir le client sur l'usage à faire de certains produits.

FAUTE D'OMISSION

L'honorable juge N. L. Duplessis a tel que nous l'avons annoncé, condamné en Cour Supérieure, Armand Lord, pharmacien de Shawinigan Falls, à payer à Alexandre Ricard, boulanger de St-Basile, la somme de \$365.00 avec intérêts et les dépens, pour la mort de Clodio Ricard, son fils, qui succomba à un empoisonnement après avoir bu un breuvage à base de "Wintergreen".

Ce jugement est d'une importance capitale pour le corps des pharmaciens dans notre province et il détermine quelle est leur responsabilité quand ils vendent des produits que la loi ne leur oblige pas à vendre sur prescription, mais qui contiennent cependant assez de poison pour causer la mort à des personnes, si employées sans direction.

Les considérations dont l'honorable juge N. L. Duplessis a accompagné son jugement sont et résolvent le cas avec une grande netteté. Il offre le plus grand intérêt.

"Considérant que le demandeur, père de Clodio Ricard, poursuit le défendeur, qui est pharmacien, pour lui réclamer \$7,077.00 de dommages, à raison du fait qu'en juillet, 1924, le défendeur aurait vendu au dit Clodio Ricard, par l'entremise d'un nommé Paul Chevalier, un certain liquide appelé Wintergreen que le fils du demandeur aurait en partie bu avec le dit Paul Chevalier et que le fils du demandeur serait mort empoisonné par avoir bu du dit liquide;

Considérant que le demandeur allègue de plus que son dit fils Clodio est ainsi mort empoisonné par la faute du défendeur, par son fait, par son imprudence, sa négligence et son inhabileté;

Considérant que le défendeur a plaidé, en substance, à cette action du demandeur en niant les accusations portées contre lui, et en alléguant que le 6 juillet 1924, il n'a pas vendu d'essence de menthe, ni de satyrolate de méthyle à Clodio Ricard; que le défendeur est un licencié en pharmacie et très bien qualifié pour exercer sa profession; que l'essence de menthe de Wintergreen et la satyrolate de méthyle ne sont pas des poisons et ne sont pas des poisons énumérés dans la édulle de la loi de pharmacie de Québec, et que les pharmaciens n'ont pas besoin de prescriptions de médecins pour les vendre, et ne sont pas tenus non plus d'exiger la signature de l'acheteur.

Considérant que la preuve produite établit que le 6 juillet, 1924, Clodio Ricard, fils du demandeur, a envoyé Paul Chevalier pour acheter pour lui, chez le défendeur, et lui a donné l'argent requis à cet effet, de l'essence de menthe ou de Wintergreen pour se faire un breuvage; que de fait le dit Paul Chevalier s'est rendu chez le défendeur a acheté et payé avec l'argent du dit Clodio Ricard, une fiole de Wintergreen, 8 onces environ, la lui a rapportée, que tous deux ont bu de ce liquide, que Paul Chevalier a été très malade et que Clodio Ricard est mort empoisonné par avoir bu de ce liquide;

Considérant que dans les circonstances, il reste à décider si Clodio Ricard est mort par la faute, par l'imprudence et par la négligence du défendeur, et dans l'affirmative à fixer le quantum des dommages que le demandeur peut réclamer du défendeur à raison de la mort de son dit fils;

Considérant que le défendeur a été autorisé en vertu de la loi de pharmacie de Québec, à vendre le Wintergreen sans prescriptions de médecins, et sans la signature de l'acheteur, il n'est pas moins vrai, pour tout cela, que le défendeur savait, lui, ou devait savoir, que le Wintergreen qu'il a vendu dans les circonstances susdites, contenait du poison en quantité suffisante pour causer la mort à des personnes, si employé sans direction, et que, dans ce cas, les règles d'une prudence élémentaire lui faisaient un devoir de dicter l'usage qui devait être fait de ce qu'il vendait ainsi;

Considérant que l'imprudence dont le défendeur s'est ainsi rendu coupable, constitue une faute d'omission qui engage sa responsabilité, la faute d'omission ne consistant pas seulement dans l'omission d'actes prescrits par la loi, mais encore dans l'omission d'actes que les rapports nécessaires des hommes doivent faire considérer comme obligatoires;

Considérant que vu ce que ci-dessus, le défendeur est responsable envers le demandeur pour les dommages que les tribunaux peuvent accorder en semblable cas;

Considérant que les dommages que le demandeur peut réclamer du défendeur dans les circonstances du présent litige, sont ceux prévus par l'article 1056 de notre Code, qu'une jurisprudence bien établie limite aux dommages accidentellement soufferts, la seule espérance

pas votée par initiative pour le beaucoup de tort au Canada et au Canada. Cependant il a causé l'atteint plus que n'importe quel autre pays. Les Canadiens ne prétendent pas pour cela que le tarif Fordney-McCumber soit anti-canadien."

Tout ce que l'on propose, au Canada, ajoute cette revue, c'est de suivre l'exemple américain et d'adopter les mesures les plus efficaces pour assurer le progrès de notre industrie.

UNE METHODE D'ANESTHESIE INSTANTANEE

Pour la première fois en pratique aux Trois-Rivières une opération en endormant le malade avec du protoxyde d'azote.

PROCEDE TRÈS RAPIDE

On vient de pratiquer dans notre ville la première opération à l'aide du protoxyde d'azote, substance anesthésiante nouvelle qui endort instantanément et de plus permet au malade de s'éveiller sitôt l'opération terminée et dès que l'on enlève le masque qui sert à l'administration. De l'aveu de tous ceux qui en ont été témoins, ce fut un succès et une révélation. Aussi avons-nous cru bon de demander au Dr La Georges Godin en quoi consiste cette nouvelle méthode d'anesthésie. Il s'est de bonne grâce rendu à notre désir et a répondu ainsi à notre question:

"Les médecins et les chirurgiens ont cherché de tout temps et cherchent encore les meilleurs moyens d'abolir la douleur chez les patients qui doivent subir une opération chirurgicale. La science médicale possède maintenant tout un arsenal de médicaments qui rendent possibles des travaux sur le vivant que l'on ne pourrait jamais entreprendre sans cet efficace secours. Tout le monde connaît, au moins pour en avoir entendu parler, ces substances anesthésiantes telles que la cocaïne, la novocaïne et une foule d'autres de la même famille, qui injectées suivant les données voulues permettent au chirurgien d'opérer sur un territoire déterminé sans que le malade en ressente la moindre douleur.

"C'est ce qu'on appelle faire de l'anesthésie locale.

"Cependant, ces moyens d'engourdissement local, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne sont généralement pas suffisants en grande chirurgie, et il faut recourir à d'autres substances, qui abolissent, chez le malade, non seulement la sensation de douleur, mais le plongent dans l'inconscience totale nécessaire au succès de l'acte chirurgical. L'emploi le plus habituellement, dans ce but, le chloroforme et l'éther. Ils procurent l'un et l'autre une anesthésie générale complète qui permet les opérations les plus longues et les plus compliquées.

"L'on a voulu aller plus loin, et l'on a cherché un procédé qui remplacerait le chloroforme et l'éther en étant tout aussi satisfaisant au point de vue anesthésie, mais en abrégeant considérablement le temps d'inconscience absolue pour le malade. Et l'on a essayé l'anesthésie par ce gaz que les chimistes nomment le protoxyde d'azote.

"Le protoxyde d'azote donne au malade un sommeil aussi profond et un relâchement aussi complet que l'éther ou le chloroforme, avec cet avantage que le malade s'endort instantanément et s'éveille sitôt l'opération terminée, dès que l'on enlève le masque qui sert à l'administration du gaz. Le seul inconvénient, qui réellement n'en est pas un, consiste dans le fait que l'anesthésie au protoxyde d'azote exige un outillage très dispendieux.

"Nous avons pu voir à l'Hôpital St-Joseph le nouvel appareil, muni des plus récents perfectionnements, qui fait maintenant partie de l'installation chirurgicale de cette institution. On a fait l'essai sur la fin de la semaine dernière à la plus grande satisfaction de tous, des chirurgiens, de l'anesthésie et du malade lui-même, ce qui n'est pas la moindre chose.

"C'est chose vraiment merveilleuse de constater avec quelle rapidité le patient s'endort paisiblement, sans aucune réaction. Et le voir ouvrir les yeux et de l'entendre parler aux assistants dès que le chirurgien a fini ses manœuvres et a fait signe de cesser l'anesthésie; c'est sûrement le plus grand progrès réalisé jusqu'à ce jour en anesthésie générale et nous devons féliciter ceux qui ont mené à bonne fin, à l'Hôpital St-Joseph la réalisation de cette initiative."

Réception

Mme P. Cloutier et ses sœurs mesdemoiselles Camirand recevaient à un thé dimanche à la demeure de leur mère Mme L. Camirand de la rue Ste-Julie.

De nombreux amis prirent part à cette réunion dont chacun garda un agréable souvenir. Un joli programme musical fut exécuté dans la soirée qui se termina à une heure assez avancée. La table était garnie avec goût et à profusion.

tive d'un bénéfice éventuel et indéterminé ne pouvant donner lieu à aucun recours; ainsi le demandeur ne peut obtenir, à titre de "solatium doloris" les \$2,000.00 qu'il réclame; les \$612.00 qu'il réclame à titre de perte de clientèle pour deux années; les \$3,000.00 qu'il réclame pour différence de salaire payé à son fils et à un autre employé pendant cinq années à raison de \$700.00 par année, soit une somme totale de \$6,612.00, laissant une simple balance, sur sa réclamation totale de \$7,077.00 de \$465.00 pour frais funéraires, de médicaments et perte de temps;

Considérant que le demandeur a prouvé son action contre le défendeur jusqu'à concurrence de la dite somme de \$365.00 et qu'il a droit d'obtenir jugement pour ce montant;

Pour ces motifs, maintenant l'action du demandeur et condamne le défendeur à lui payer la dite somme de trois-cent-soixante-cinq piastres, avec intérêt et dépens.

UN HOMMAGE DES JEUNES A M. PH. BIGUE

Ils lui manifestent leur reconnaissance de tout l'encouragement qu'il a donné aux œuvres de jeunesse en notre ville.

TEMOIGNAGE DE CONFRERE

Dans une réunion impromptue, à laquelle un bon nombre d'organisations de jeunes gens de notre ville étaient représentées par plusieurs délégués, on a rendu samedi soir, un bel hommage à M. Philippe Bigné, C.R., pour l'intérêt qu'il manifeste à la jeunesse trifluvienne et le dévouement qu'il apporte à se mêler à elle et à faire tout en son possible pour lui aider à se bien amuser.

La réunion était sous la présidence de M. Fortunat Fournier, régisseur, et elle eut lieu aux salles des Syndicats Catholiques Nationaux. M. F. Fournier avait en face de lui M. Philippe Bigné, C. R., qui avait à sa droite M. l'abbé L. J. Chamberland, aumônier des Syndicats Catholiques Nationaux. On remarqua encore aux tables de la salle du banquet, MM. J. Forest, notaire, Léon La Joie, avocat, A. Gâté, A. Cloutier, R. Gosselin, P. Champagne, A. DuSault, O. Héroux, F. Poliquin, D. Normandin, N. Comtois, P. Bettez, A. Robert, R. Legendre, P. Turcotte, E. Lamarche, P. E. Ouellette, L. Lamy, A. Marco, P. Lari-vière, J. Trudeau, A. Gagnon, A. Lambert, R. Lacroix, Pierre Marchand, A. Blais, etc.

Au nom de tous, M. Fortunat Fournier souligna la part active qu'a prise M. Philippe Bigné aux œuvres de jeunesse dans notre ville. Comme M. Philippe Bigné s'est intéressé particulièrement aux jeux de quilles, le président de cette fête souligna surtout ce mérite. Il le fit de façon très humoristique.

"Le sport des quilles est probablement le jeu qui réserve le plus de surprises, dit-il.

"Aussi, je serais-je vous, étonné, de nous voir en ce moment préférer, de la "Foul line" de vos allées préférées, nous grouper autour de vous, dans votre "Spot" de prédilection, pour vous dire combien nous, les quilleurs de la Salle Lavolette, apprécions l'intérêt que vous portez à nos amusements et le bel exemple d'esprit sportif que vous nous donnez tous les jours.

Nous n'entreprendrions pas de faire le détail de vos pas et démarches, voire même des sommes d'argent jetées à nos mains, et cela depuis nombre d'années, pour donner au jeu de quilles l'encouragement qu'il mérite. Non, car il faudrait pour cela un volume; votre modestie en souffrirait et nous savons que vous n'estimez qu'une chose: ce que dit le dixième carreau du grand tableau noir.

Toujours, ce tableau paraît éloquentement en votre faveur, et nous avons souvenance que plus d'une fois, un dernier coup d'adresse de votre part a triomphé de vos adversaires sérieux et assurés aux clubs dont vous portiez les couleurs avec une éclatante victoire.

Nous disons "aux clubs", car vous avez pris part à toutes nos luttes, dans la Ligue Provinciale, dans vous avez été l'un des plus distingués présidents, la Ligue de la Cité et la Ligue des Professionnels.

Partout et toujours, vous avez toujours dignement soutenu l'honneur des quilleurs trifluviens et la haute réputation que vous vous êtes taillée à la lumière des chandeliers éteints.

Nous vous en félicitons sincèrement et en témoignage de notre reconnaissance nous vous prions d'accepter ce petit cadeau, bien modeste sans doute, mais tout plein de l'estime et de l'affection de vos amis.

Au nom de tous ceux présents, M. Fortunat Fournier présenta à M. Philippe Bigné un nécessaire complet de chasse et de pêche.

Tres ému, M. Bigné souligna, dans sa réponse, le caractère véritablement amical de cette réunion qui fournit une excellente occasion à tous les classes de la société de fraterniser. Les œuvres de jeunesse qu'il a patronisées ont été pour tous une occasion de fraterniser et de se connaître mieux. Il note qu'il a accordé un appui tout particulier à l'œuvre du jeu de quilles, parce que c'est de tous les sports l'un de ceux qui peuvent le mieux réunir toutes les classes de la population et leur permettre de se condoyer. C'est un sport de gentillesse.

M. l'abbé L. J. Chamberland se déclara heureux de se joindre à tous pour rendre hommage au bel appui que M. Philippe Bigné a au donner aux jeunes pour les aider à s'amuser sagement. Il se fit de pouvoir leur remercier publiquement.

M. Léon Lajoie, avocat, déclara que M. Philippe Bigné sait se faire aimer de tous les jeunes. Cela est vrai dans le sport. Ce l'est aussi dans le domaine du droit. C'est avec plaisir qu'il profite de cette occasion pour rendre publiquement hommage à celui qui sait être pour les jeunes avocats un sage conseil et à les guider. M. Léon Lajoie rappelle que lui-même a souvent bénéficié, au début de sa pratique, des conseils de M. Philippe Bigné quand il avait à faire une procédure nouvelle.

En quelques mots, M. Philippe Bigné remercia les divers orateurs et invita tous ses nombreux amis à profiter du territoire de chasse et de pêche qu'il possède, ajoutant, aux rires de tous, qu'il n'y aurait pas de danger pour le feu, ni même pour le gibier et le poisson. Un joli programme musical fut exécuté par l'orchestre Royal. M. Fortunat Fournier donna un solo de cornet fort applaudi. Il y eut chant par les délégués des diverses associations et de banquets.

PERDU—Un petit chien, Bull et Fox, blanc et noir, avec taches jaunes dans le front, répondant au nom de "Prince". Prière de rapporter à 125 Boulevard St-Louis contre récompense.

LA CREATION D'UNE GOUTTE DE LAIT AU CAP

Le Conseil du Cap qui a déjà voté un crédit de \$1,000.00 pour sa fondation prendrait une décision finale ce soir.

MORTALITE INFANTILE

Cap de la Madeleine, 9.—A la séance du conseil du Cap de la Madeleine, ce soir, on tentera de faire un pas de plus dans l'établissement d'une Goutte de Lait et d'une Association Maternelle pour combattre contre la mortalité infantile dans notre municipalité.

Le dernier budget voté par la ville affecte \$2,175.00 pour le service d'hygiène municipale et particulièrement une somme de \$1,000.00 pour une Goutte de Lait.

La Goutte de Lait se trouve décidée en principe. Il reste à lui nommer un titulaire.

La nécessité d'une telle œuvre est indiquée par les dernières statistiques sur les naissances et décès d'enfants dans la municipalité du Cap. C'est la première fois que l'on recueille ainsi ces statistiques. Elles portent sur la paroisse Ste-Famille et cette partie de la paroisse Ste-Marie qui se trouve dans les limites de la municipalité.

Dans ce territoire, les naissances ont été en janvier dernier de 37. Il y a eu quatre décès d'enfants de 0 à 1 an. Ceci donne un taux de 108. Il y a eu un décès par gastro-entérite, soit un taux de 27. Les décès pour causes prénatales ont été de 2, soit un taux de 54.

Les progrès que l'on peut faire contre la mortalité infantile au Cap sont indiqués par les statistiques. On voit que la mortalité infantile qui fut de 263 par mille naissances en 1920, de 208 en 1921, est tombée à 180 en 1922 et 181 en 1923.

Tout indique que le conseil prendra ce soir une décision finale sur la question de la Goutte de Lait.

La loi de faillite

Dans l'affaire de: Noé Gouin, Marchand-épicer, Cap de la Madeleine, Que. Cédant-Autorisé.

Avis est par les présentes donné que Noé Gouin, de la ville du Cap de la Madeleine, le 6 février 1925, fait une cession autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et que M. Adolphe Provencher, Séquestre Officiel, m'a nommé gardien des biens du débiteur jusqu'à ce que les créanciers à leur première assemblée aient élu un syndic pour administrer les biens du débiteur.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'affaire susdite sera tenue à Trois-Rivières, au Palais de Justice, au bureau de M. Adolphe Provencher, le Séquestre Officiel, le 17ème jour de février 1925, à quatre heures de l'après-midi.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant la dite assemblée. Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains ou entre les mains du syndic qui sera nommé, dans les trente jours à compter du présent avis, parce que des et après l'expiration de la période fixée par l'article 8 de l'article 27 de la Loi de Faillite, le produit de l'actif du débiteur sera distribué entre les ayants droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont avis aura été alors reçu.

Daté aux Trois-Rivières, ce 7ème jour de février 1925.

HENRI BISSON,

Gardien

Bureau: 142 rue Notre-Dame, Trois-Rivières, Que.

Le Curling

(De notre correspondant)

Grand'Mère, 9.—Les membres du Laurentide Curling Club ont eu une importante assemblée.

Quatre équipes de curling de notre ville ont pris part à un grand tournoi de curling aux Trois-Rivières, pour les trophées offerts par les courtiers de la ville de Trois-Rivières.

Le club de curling Laurentide a fait tout dernièrement le choix d'un emblème particulier. Cette emblème est formée d'une tête d'original dans un cercle. Autour du cercle on lit: Laurentide Curling Club, et au dessous on voit le balai et la pierre traditionnelle.

L'équipe de Foster se distingue encore par de brillantes victoires. Ces jours derniers dans le premier concours de curling pour les cuillers en argent, la fameuse équipe sortait victorieuse en battant celle de McLeay par le score de 10 à 1. Dans le même concours l'équipe Ulley battait celle de George Baker par une marge de 5 points, celle de Charters triomphait de Bates par 7 points, après une rude partie.

Les premières joutes pour la coupe Blinco sont commencées depuis quelques jours et le plus grand intérêt est porté au tournoi. Les rencontres entre les différentes équipes sont très contestées et on peut dire que cette coupe est disputée avec grand acharnement. Un grand nombre de départements de la compagnie sont représentés dans ce tournoi.

Les victoires dans les parties jouées jusqu'ici en vue de l'obtention de la Coupe Blinco sont comme suit: J. Kin-lend gagna sur Holland; Mercier sur Scott; Reid sur Mayhew; Pronovost sur Percy Blinco, Brown sur les équipiers de Simms, et Harry Bates sur ceux de Sam A. Austin.

L'EPOUSE DU Dr DANDURAND EST DECEDÉE

La défunte, femme du Dr Jules Dandurand était âgée de 55 ans, et laisse entre son époux, dix enfants, dont cinq filles et cinq fils.

AUTRE DECES

Nous apprenons la mort de l'épouse du Dr Jules Dandurand survenue ce matin au No 64 rue Ste-Julie.

La défunte était âgée de 35 ans. Outre son époux elle laisse dix enfants, cinq fils MM. Louis, Robert, François, Moïse et Liguori Dandurand et cinq filles Mesdames Edouard Beauchemin (Julia) de Nicolet; Antonio Fréderic (Florence) de Montréal; Albert Baril (Antoinette) de Montréal ainsi que mesdemoiselles Graciella de Thetford Mines et Simone Dandurand de cette ville. Mme J. Dandurand était née Rose Anne Dupuis.

Nos sympathies à la famille éprouvée.

FEU Mlle JOHNSON

Nous apprenons la mort de Mlle G. Johnson, âgée de 13 ans, survenue hier au No. 105 Boulevard St-Louis. Elle était la fille de M. Henry Johnson, ingénieur du C. P. R.

UN PROCES SUR LES COUPONS DE LA FRONTENAC

La Brasserie est poursuivie pour avoir offert de racheter les coupons de \$3.00 et de \$1.00 qui peuvent être trouvés sous les capsules.

CE QUE DIT LE CODE

L'initiative si populaire que vient de prendre la Brasserie Frontenac de racheter tout coupon de \$3.00 et de \$1.00 qui peut être trouvé sous la capsule d'une bouteille de "Frontenac Export Ale", constitue-t-elle une contravention à la loi fédérale qui défend d'offrir une prime sur l'achat de marchandises au moyen de timbres de commerce?

C'est là la question qu'auront à décider les tribunaux de Montréal, à la suite d'une plainte formulée par la "Merchants' Association" contre la Brasserie Frontenac en Cour de police. L'enquête préliminaire dans cette affaire a été fixée à vendredi. Action doit aussi être prise contre certains officiers de la compagnie, en vertu d'une section du Code criminel qui fixe une amende de \$500 et un emprisonnement d'un an pour l'émission de timbres de commerce.

Selon le Code Criminel, même celui qui reçoit un timbre de commerce d'un vendeur est passible d'une amende ne dépassant pas \$20. En vertu de cette disposition de la loi les acheteurs de bière qui ont échangé des coupons pour de l'argent ont été sommés de paraître devant le juge-en-chef Décarie, de la Cour des Sessions de la Paix.

La poursuite contre la Brasserie Frontenac et contre les acheteurs de bière vient à la suite de l'offre de la Brasserie de racheter tous les coupons de \$3. et de \$1 qui peuvent être trouvés sous les capsules des bouteilles de "Frontenac Export Ale".

M. R. L. Calder, ancien substitut du procureur-général, et procureur pour la poursuite, prétend que ces coupons constituent des timbres de commerce offrant de payer une prime aux acheteurs de la bière, et sont par conséquent illégaux.

Quatre sections du Code Criminel, 505, 506, 507 et 508, traitent de timbres de commerce.

Fête d'anniversaire

M. et Mme Arthur Auger ont réuni à leur demeure, 47 rue Ste-Marie, un groupe de parents et d'amis à l'occasion de l'anniversaire de leur fille, Suzanne. De magnifiques et nombreux cadeaux lui furent présentés et y eut chant musique et déclamation. Parmi les invités on remarquait MM. et Mmes Arthur Auger, Pierre Boissclair, Johnny Abbott, Wilfrid Héroux, Mmes David Auger, Joseph Auger, Zoel Bourassa, C. Kraft, Mlle Mary Kraft, M. Chs. Kraft, Lucien Fugère, Mlle Suzanne Auger, Rollande Auger, Adrienne Garceau, Gabrielle Auger, Marguerite Bourassa, Claire Auger, Madeleine Héroux, Aline Ricard, Gertrude Abbott, Thérèse Garceau, Antoinette Auger, Lucienne Panetier, Marcelle Panetier, Madeleine Gauthier, Rollande Gauthier, Annette Auger, Thérèse Auger, MM. Maurice Abbott, Paul Auger.

A une heure, un succulent goûter fut servi par Mlle Rollande Auger et Adrienne Garceau, et Gabrielle Auger.

Tous se séparèrent en emportant un agréable souvenir de cette charmante soirée.

La Tuque bat Grand'Mère

Grand'Mère, 9.—Le club de la Tuque s'est pratiquement assuré le championnat de la Ligue de la Vallée du St-Maurice en battant de Grand'Mère, hier après-midi par le score de 6 à 3.

Démision de Bouring

(Presse Canadienne)

St-Jean T. N., 9.—On vient d'annoncer que sir Edgar Bowring a donné sa démission comme membre du conseil législatif. L'honorable M. J. D. Ryan président du conseil législatif depuis 1920 a été remplacé à ce poste samedi dernier par Sir P. T. McGrath.

DEUX VOLS IMPORTANTES A STE-ANGELE

Des voleurs, entrant par effraction chez un marchand et un barbier et font main basse sur une foule d'articles de valeur.

DANS LA NUIT

De notre correspondant

Ste-Angele de Laval, 9.—Les vols se succèdent à Ste-Angele. Dans la nuit, des voleurs se sont introduits dans le bureau de M. Napoléon Bourgeois, commerçant de bois, et ont fait main basse sur un pardessus en fourrure, appartenant à M. Edouard Levesque, un des employés, une longue-vue marine et différents articles d'une valeur de pas moins de \$100.

Probablement les mêmes voleurs, se sont introduits dans le restaurant de M. Emile Tourigny, barbier, en brisant une vitre à l'arrière du restaurant et ont emporté tout ce que le restaurant contenait. Il y eut aussi fait main basse sur les différents articles dont se servait M. Tourigny pour exercer son métier de barbier. Ils se sont emparés aussi d'un pardessus neuf que M. Tourigny avait laissé là le soir. C'est un vol d'une montant assez considérable.

Feu M. L. Desfossés

Nous apprenons la mort de M. Léon Desfossés, arrivée hier au No 28 rue Bureau.

M. Lemieux en deuil

Ottawa, 9.—Après une longue maladie, Mlle Martha Lemieux, fille aînée de l'hon. Rodolphe Lemieux, Orateur de la Chambre des Communes, est décédée, samedi, à l'âge de 27 ans. La défunte était d'une disposition paisible et aimable, et jouissait d'une grande popularité dans la société. En ces derniers temps, la maladie la forçait à vivre plutôt dans l'isolement. Son père, sa mère, et une sœur, religieuse à Montréal, lui survivaient. Son frère Roddy, est mort au champ d'honneur pendant la guerre. Mlle Lemieux avait fait ses études au Couvent du Sacré-Cœur, à Montréal, et avait été graduée avec tous les honneurs.

Bambins voleurs

Deux jeunes enfants de onze ans ont comparu, ce matin, devant le magistrat P.-X. Lacourrière pour répondre à l'accusation d'avoir, hier, volé des roues de fer à la Walshaw Cotton Co. Tous deux avaient été arrêtés par le grand connétable J. Doyon.

Devant le magistrat, ces deux jeunes garçons ont plaidé coupable à l'accusation portée contre eux. Ils furent condamnés à huit jours de prison mais vu leur jeune âge et devant les instances de leurs parents, le magistrat suspendit la sentence, mais non sans leur avoir fait une verte semonce.

Nos emprunts

Statistiques des emprunts-obligations lancés au Canada du 29 janvier au 6 février 1925:

	déjà inscrits
L'Etat	\$4,000,000
Provinces	\$4,000,000

NE VOUS DERANGEZ PAS --- TELEPHONEZ 589

Lorsque vous voulez faire paraître une annonce classifiée dans le "Nouveliste", téléphonez-nous et nous ferons le reste.



DEMANDEZ dans le "Nouveliste" et vous recevrez.
Vous trouverez toujours quelqu'un d'intéressé à combler vos besoins avec empressement.

ANNONCES CLASSIFIEES

TARIF

Annonces classifiées régulières, 25c pour les premiers 25 mots, le par mot additionnel.

CARACTERE NOIR—Toute annonce classifiée composée en 5 points noirs sera payée à raison de 3 cents du mot.

EN-TETE NOIR—Une ligne en caractères gras (10 points noirs), 15c par insertion. L'annonce elle-même à tant du mot, selon le tarif.

CADRE NOIR—Bordure en 6 points noirs et matières à lire en 3 points: \$1.00 par pouce et par insertion.

AVIS—Avis de naissance, de mariage, de décès: 75c par insertion selon la formule. Se paye mot ajouté.

DIVERS—Renseignements pour sympathies, service anniversaire, messes de requiem, résolutions de condoléances, in Memoriam, avis d'assemblées, soirées, fêtes champêtres, parties de cartes, œuvres charitables et patriotiques, etc., 2 cents par mot.

NOTA BENE—Toute annonce classifiée est soumise à l'approbation de la direction et strictement payable d'avance. Les abréviations, signes de plaisir (\$) et autres, les chiffres, comptent pour un mot complet. Nous n'acceptons pas d'annonces classifiées après neuf heures du matin, pour insertion le même jour.

A Louer

A LOUER—Magasin et logement au centre de la ville. S'adresser à M. A. J. M. Isola, 94 Notre-Dame, tél. 382-m.

VOUS TROUVEREZ chambre et pension au No 22 Bonaventure. Tél. 1191-j.

A LOUER—Maison moderne au centre de la ville. S'adresser 28 St-François-Xavier, tél. 85-j.

Deux GRANDS MAGASINS à louer sur la rue Des Forges à de bonnes conditions. S'adresser à F. Aboud, 179 St-Georges, 6120-7-6fois.

A LOUER—Logements aussi magasins, au centre de la ville. S'adresser à A. J. M. Isola, 94 Notre-Dame, tél. 382-m.

A Vendre

A VENDRE—Bonne qualité de bois, franc et mou, charbon pour allumer le poêle, toujours à l'ancienne cour à bois, 67 St-Philippe, coin Ste-Elizabeth. H. DesRoches, tél. 86w.

A VENDRE—Paletot en drap caoutchouc doublé, collet mouton de Perse. Prix avantageux pour prompt achat. À l'hôtel Régat, 19 Platon, tél. 1622.

NOUS ACHETONS ET REVENDEONS les meubles de seconde-main. Jos. Lemay, 60 Ste-Marguerite, 20 janv. au 20 fév.

NOUS ACHETONS ET VENONS les meubles de seconde-main. Nous vendons à grande réduction, 25 poêles de cuisines. Jos. Guilbert, 11 Du Platon, tél. 1622-f.

Harmonium Doberty, à caisses de piano, noyer, 118 registres, 7 octaves, pédales d'expression. Valeur \$175, pour \$125. Comptant \$12. Balance \$1, par mois. C. W. Lindsay, Limitée, Trois-Rivières.

5 BONNES TERRES avec roulet et terre à bois 135 arpents en culture, situées à 20 milles d'ici, à vendre ou à échanger pour propriété. S'adresser à 96 St-Olivier.

On Demande—Commencez sans délai dans le commerce Watkins, si vous voulez faire une année de gros profits. Faillite impossible, si vous êtes actif, 175 produits se vendant dans toutes les familles. Expérience pas nécessaire. Territoire exclusif. J. R. Watkins, Company, 379 Craig Ouest, Montréal.

ON DEMANDE une servante pour famille de trois personnes, pouvant fournir de bonnes références. Devra coucher chez elle. S'adresser la Cartier.

JEUNE FILLE demande chambre et pension dans famille privée, au centre de la ville. S'adresser Casier C. Le Nouvelliste.

Je désire acheter un bureau "Roll Top" en bonne condition. S'adresser Casier C. Le Nouvelliste.

PERDUE—Une paire de lunettes, au coin des rues Notre-Dame et Des Forges. Prière de rapporter au No 265 Lavenderdy, tél. 167a. Récompense.

On voit ici deux champions: à gauche, Nurmi, et à droite, Ritola. Nurmi a établi une série de records depuis son arrivée en Amérique.

GUIDE D'AFFAIRES

ROUTES DE BOIS—bien ses aux blocs d'épave à la corde ou au voy. Tél. 1438m. 5639-7

Province de Québec, District des Trois-Rivières, No 408.

Dame R. Lafrenière, de la Paroisse de Shawinigan Est, épouse de Willie Grenier, du même endroit, dûment autorisée à ester en justice.

Demanderesse: Willie Grenier, du même endroit. Défendeur: Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause ce jour.

Desilets et Asselin, Procureurs de la demanderesse. 12 Jan-12 Fév. 1925.

LE RENVOI DES EMPLOYES DE CHEMIN DE FER

Un employé peut être renvoyé pour incompétence après une enquête impartiale.

Calgary. — Un appel a été récemment entendu dans la division d'appel de la Cour Suprême de l'Alberta dans la cause de Caven versus Canadian Pacific Railway Company.

Caven, un conducteur à l'emploi du Canadian Pacific Railway Company fut renvoyé par la compagnie, en 1922, pour cause d'incompétence. Le juge de première instance décida que la compagnie, en renvoyant Caven, ne s'était pas conformée aux dispositions régissant "la discipline et le renvoi" contenues dans l'article 10 du contrat existant entre la compagnie et ses conducteurs, serre-freins et signaleurs employés sur son réseau de l'ouest, et rendit jugement en faveur du demandeur lui accordant \$10,000, et les frais. Un appel fut interjeté par la compagnie au nom de laquelle il fut soutenu que l'article 10 avait été observé dans le renvoi de Caven.

L'article 10, concernant l'interprétation, se lit comme suit:

Aucun employé de train ne sera puni ou renvoyé avant que son cas ait été examiné et qu'il ait été trouvé que son comportement de délit dont il est accusé, et qu'une décision ait été rendue. Il peut cependant être retenu, pour les fins de cette enquête, pendant une période de pas plus de trois jours, et pendant qu'il sera ainsi retenu, il lui sera notifié par écrit qu'il est retenu à cette fin et en lui communiquera les accusations portées contre lui. Il peut, s'il le désire, avoir le privilège de l'assistance d'un employé pour exposer son cas à l'enquête. Tous les témoins importants et nécessaires doivent recevoir un avis écrit de comparaitre. S'ils comparaisent, leurs témoignages seront entendus en présence de l'accusé. S'ils ne comparaisent pas, il sera fourni à l'accusé une copie de leurs déclarations écrites et une liste de leurs noms. Si l'accusé

n'est pas satisfait de la décision rendue, il lui sera fourni l'occasion de recevoir les témoignages et il pourra en appeler, par l'entremise de ses représentants, aux officiers supérieurs. Si l'accusation n'est pas prouvée, l'employé de train sera réintégré immédiatement et payé pour tout le temps perdu aux taux de la cédule, et ses dépenses raisonnables lui seront remboursées.

Si l'accusation est prouvée, l'employé de train sera réintégré immédiatement et payé pour tout le temps perdu aux taux de la cédule, et ses dépenses raisonnables lui seront remboursées.

Note.—Il est entendu que les employés ne seront pas retenus inutilement et forcés de perdre du temps sous le régime de la règle ci-dessus.

Si un employé de train est envoyé ou démissionne, il sera payé dans un délai de cinq jours et recevra un certificat déclarant son temps de service et la qualité en laquelle il était employé.

Le juge de première instance avait basé sa décision sur le fait que l'employé n'avait reçu avis des accusations portées contre lui que six ou sept semaines après la date à laquelle il s'était rendu coupable de la prétendue incompétence, et que dans l'intervalle la compagnie l'avait gardé à son service, ce qui était l'équivalent d'un pardon.

La Cour d'appel, d'autre part, déclara que le demandeur, s'étant soumis à une enquête tel que prescrit par l'article 10, était lié par l'issue de cette enquête, en ce qui concerne le pouvoir de la compagnie de le renvoyer, sous réserve du droit d'appel aux autorités supérieures. La Cour pourrait même l'obliger à porter d'abord son appel devant les autorités supérieures mentionnées à l'article 10. Cet article, déclare le tribunal, obligeait seulement la compagnie défenderesse à agir avec équité et à lui fournir l'occasion de se défendre.

Le défaut de l'employé d'assister à l'enquête instituée par les officiers de la compagnie ou de se prévaloir du droit d'appel que lui donne l'article 10, ne donne pas son droit légal de poursuivre.

D'un autre côté, l'article n'oblige pas la défenderesse à garder à son service, d'une manière permanente ou pour un temps indéfini, un employé particulier. La Cour décida que le sens de l'article est qu'il empêche la compagnie de renvoyer un employé avant qu'une enquête ait été tenue, et avant que, à la suite de cette enquête, il ait été reconnu coupable d'incompétence. Il a été décidé qu'une décision arrêtée honnêtement à la suite d'une telle enquête lie l'employé en ce qu'elle constitue une justification suffisante de son renvoi, sous réserve du droit d'appel prévu par l'article. La compagnie, cependant n'était pas tenue d'instituer une enquête en vertu de l'article 10 avant de renvoyer un employé à cause d'un acte criminel grave.—A tout événement s'il s'agit d'un acte qui pourrait affecter, de quelque manière que ce soit, son utilité comme employé ou la convenance de le mettre dans une position d'autorité ou de respectabilité à l'égard du public. Le fait que la compagnie, dans une enquête en vertu de l'article 10, n'a pas assuré la présence de tous ceux qui pouvaient rendre un témoignage important, n'invalide pas l'enquête. Le retard de six ou sept semaines apporté à la notification à l'employé des accusations portées contre lui n'était pas, au jugement de la Cour d'appel, l'équivalent du pardon de la faute alléguée. L'appel de la

La loi de faillite

Dans l'affaire de l'actif de J. R. RENE, édictant autorisé.

Avis est donné par les présentes que J. R. RENE, de Trois-Rivières, a, le quatrième jour de février, 1925, fait une cessation autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et que M. Adélaïde Provencier, séquestre officiel, m'a nommé gardien des dits biens jusqu'à ce que les créanciers à leur première assemblée, aient élu un syndic pour administrer la faillite.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au bureau du séquestre officiel Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, le seizième jour de février 1925, à 4 h 12 heures de l'après-midi.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

LES MAUX DE TETE ET L'ETAT BILIEUX SONT CAUSES PAR LA CONSTIPATION

Dès que vos intestins deviennent constipés vous êtes pris de maux de tête et vous devenez bilieux. Pour trouver le soulagement il faut que vous aidiez votre foie à chasser du sang la bile empoisonnée qui y circule et à reconstituer l'organisme. Pour cela rien ne vaut les

PILULES LAXA-LIVER DE MILBURN

Mme L. G. Nethercott, R.R. No 1, Grimsby, Ont., écrit: "J'étais en proie à la constipation, à des maux de tête causés par la bile, j'avais des envies de vomir qui me rendaient malheureuse. Je fis l'essai de diverses préparations sans obtenir de résultats, mais avec les Pilules Laxa-Liver les maux de tête et la constipation disparurent comme par enchantement, et je leur suis reconnaissante du bien qu'elles m'ont fait."

En vente dans toutes les pharmacies et chez tous les marchands; uniquement préparées par The T. Milburn Co., Limited, Toronto.

La famille Johnson

a la douleur de vous faire part du décès de

Gertie Johnson

Fille de Henry Johnson

survenu le 8 Février 1925, à l'âge de 13 ans et 8 mois.

Vous êtes respectueusement invités à assister au service funèbre qui sera célébré mercredi, le 11 Février 1925, à 8.30 heures du matin en l'Eglise de Notre-Dame des Sept Allégresces de la cité des Trois Rivières.

Le convoi quittera la résidence mortuaire au No. 105 Boulevard St-Louis, à 8.15 heures.

Trois-Rivières, 9 Février 1925

THEATRE GAIETE

LUNDI ET MARDI, FEVRIER 9 et 10 1925

GRANDE ATTRACTION SPECIALE NAZIMOVA et MILTON SILLS dans

"MADONNA of the STREETS"

Nazimova and Milton Sills in "Madonna of the Streets"

Histoire ardente d'âmes agitées par la tourmente de la vie et agitées par l'amour et le sacrifice.—Romance de la vie réelle d'un intérêt touchant et remplie de scènes splendides.

Titres français

"NO FOOLING"

Comédie en 2 parties

VAUDEVILLE

"J. CORRIGAN"

Chant, danse et comédie

Soirée: 7 heures et 30 et 9 heures P.M.

SOIREE: 7.30 heures et 9 heures P. M.

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

20c et 30c

La loi de faillite

Dans l'affaire de l'actif de J. R. RENE, édictant autorisé.

Avis est donné par les présentes que J. R. RENE, de Trois-Rivières, a, le quatrième jour de février, 1925, fait une cessation autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et que M. Adélaïde Provencier, séquestre officiel, m'a nommé gardien des dits biens jusqu'à ce que les créanciers à leur première assemblée, aient élu un syndic pour administrer la faillite.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au bureau du séquestre officiel Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, le seizième jour de février 1925, à 4 h 12 heures de l'après-midi.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

Les propositions qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez la produire avant l'assemblée.

La loi de faillite

Dans l'affaire de l'actif de J. R. RENE, édictant autorisé.

Avis est donné par les présentes que J. R. RENE, de Trois-Rivières, a, le quatrième jour de février, 1925, fait une cessation autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanc

BOURSE, COMMERCE, FINANCE

BOURSE DE NEW YORK

Cours du 7 février 1925 fournis au "Nouveliste" par la maison Keating & McRae

Chemin de fer et matériels:

American Loco. 202 202
Atlantic Ry. 121 121
Baltimore & Ohio. 81 81
Hudson River. 132 132
C. P. R. 151 151
Great North. Pfd. 70 70
Northern Pacific. 70 71
New York Central. 123 123
Pennsylvania Ry. 48 47
Reading. 79 79
Southern Pacific. 107 107
Southern Ry. 90 90
Union Pacific. 150 151

Acier:

Bethlehem Steel. 51 51
Crucible Steel. 74 74
Radio. 62 63
U. S. Steel Corp. 126 127
Yanadium. 29 29

Mines de cuivre, etc:

Anaconda Copper. 46 46
Cuba Copper. 27 27
Automobiles et accessoires:General Motors. 78 77
Studebaker. 45 45
Westinghouse. 72 72
Huiles et Pétroles:California Petroleum. 29 29
General Asphalt. 58 58
Pan American Oil. 74 74
Pacific Oil. 63 63
Sinclair Oil. 22 22
Texas Oil. 47 47

Divers:

American Can. 165 165
Alcohol. 83 83
Coca-Cola. 40 40
Central Leather. 21 21
Cuban Sugar. 13 13
General Electric. 246 246
Goodrich Rubber. 48 48
International Paper. 55 55
Kelly-Springfield. 17 17
Kaiser. 38 38
Rubber. 44 44
Woolens. 52 52
Davison Chemical. 48 48
Stewart Warner. 72 72

BOURSE DE MONTREAL

Cours du 7 février 1925, fournis au "Nouveliste" par la maison L. G. Beaulieu & Co

Abitibi Pulp. 65 65
Atlantic Sugar. 26 26
Asbestos Corp. 43 43
Asbestos Corp. pri. 71 71
Brompton Pulp. 29 29
Bell Telephone. 135 135
Brazilian Traction. 55 55
British Empire 2 pri. 11 11
Can. Car & Foundry. 55 55
Can. Cement. 100 100
Cons. Smelters. 67 67
Dominion Bridge. 90 90
Detroit United. 26 26
Dominion Textile. 70 70
Laurentide Pulp. 82 82
Montreal Power. 168 168
National Breweries. 66 66
Quebec Power. 88 88
Shawinigan Power. 136 136
Spanish River. 107 107
Steel Co of Canada. 84 84
Wayagamack. 41 41
Winnipeg Ry. 40 40

Marché des changes

Louis. \$4.86 2-3 4.76% 4.79
France. 19.3c. 0477 0480
France. 19.3c. 0415 0418
Ire. 19.3c. 0402 0405
France. 19.3c. 1930 1932
Florin. 40.2c. 41.45 41.48
Peseta. 19.3c. 1778 1780
Dollar. 100 100

Les grains

A CHICAGO

Ble: 188 181 186% 191
Juillet. 180 182 189% 192
Sept. 148 149 146% 148
Maïs: 135% 135% 133% 134%
Juillet. 134% 136 134 135%
Sept. 134% 135% 134% 135%
Avoine: 60 61 60 60%
Juillet. 61% 62% 61% 62
Sept. 59% 59% 59 59%
Seigle: 165% 167% 162% 167%
Juillet. 140 143 139% 143%

A WINNIPEG

Ble: 192 190 192 198%
Juillet. 190 195% 189% 194%
Oct. 147 151 147 149%
Orge: 102 105% 98% 102%
Juillet. 97% 102 97% 101%
Oct. 85% 87% 85% 87%
Avoine: 68 69% 67% 69%
Juillet. 69% 71 68% 70%
Oct. 68 68% 68 68%
Seigle: 161% 167% 161% 167%
Juillet. 160 165% 160 165%
Lin: 266 272% 264 271%
Juillet. 272 272 268 271
Oct. 272 270 267 240

LISEZ LES ANNONCES

Pour économiser du temps.

Fraser Pulp

On annonce que Fraser Companies qui fabrique de la pulpe et du bois de construction a acquis le contrôle de Stetson, Cutler and Company, Limited, qui possède depuis plusieurs années une entreprise considérable de bois de construction dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick.

Par cette transaction, Fraser Companies possède le contrôle d'environ 2,100 milles carrés de concessions forestières dans Québec et le Nouveau-Brunswick et de plusieurs scieries, situées pour la plupart dans le voisinage de Campbellton et de St. John, d'une capacité annuelle de 60,000,000 de pieds m. p.

La Stetson, Cutler and Company gardera son nom. A une assemblée des directeurs, M. Archibald Fraser a été élu président et gérant-général de la compagnie; MM. Donald Fraser, W. Matheson, W. F. Napier et W. C. Pitfield ont été élus directeurs.

Les affaires

Commerce du gros.—Il y a eu peu de changements depuis quelques jours dans le commerce du gros, malgré le sentiment plus optimiste qui règne. La période prolongée de froid rigoureux a considérablement entravé la marche régulière des affaires dans les districts ruraux. Les grandes maisons d'épicerie ont été occupées à l'examen des inventaires. Plusieurs clients du dehors ont fait des achats dans les maisons de Nouveautés.

Commerce du détail.—Dans le commerce du détail la situation ne s'est pas beaucoup modifiée non plus. L'on note de très fortes réductions dans les prix des articles de confection, parce que les magasins tiennent absolument à écouler une partie de leurs stocks.

Marché des grains.—Les prix de la farine continuent à monter et ces jours derniers ils ont encore enregistré une avance notable. Le marché du blé s'est aussi amélioré.

Industrie du fer et de l'acier.—L'amélioration espérée pour cette industrie est lente à venir. La hausse du fer de fondrie No 1 qui a monté d'un dollar se maintient et le prix est toujours de \$31.20, mais le montant des affaires transigées est très restreint. L'on s'attend à ce que la Pacific Canadian donne dans quelques semaines de bonnes commandes.

Marché du sucre.—Les prix du sucre sont un peu plus fermes. Le sucre raffiné est à \$7 les cent livres sur le granulé No 1.

Le marché des vivres

Montréal, 9.—La demande étrangère dans les grains s'est légèrement améliorée et des ventes assez considérables de blé No 1 Northern ont été transigées à 7 sous de plus cher que l'option de mai à Winnipeg. La demande locale a été tranquille.

Sur le marché des oeufs les prix avaient tendance à baisser, les oeufs frais baissèrent de 1 à 2 sous par douzaine.

Le beurre a subi aussi une réduction de 1 sou par livre.

Le prix du fromage a été bien maintenu, le No 1 blanc, a été coté de 20 1-4 à 20 1-2 par livre et le No 2, de 19 1-4 à 19 1-2.

Sur le curb

Valeurs Off. dem.
Beigo Can. Paper Co. Ltd. 80
Beigo Can. Paper Co. Ltd. 94% 94%
Pfd. 94% 94%
East Kootenay Power Co. 45
Ltd. 45
Eastern Engineering Co Ltd 10
Laurentide Power. 95
National Brick Co. 16% 16%
National Brick Co 7% pfd. 77%
Paton Manufacturing Co Ltd 47% 48
Paton Manufacturing Co Ltd Pfd. 95
St. Lawrence Paper Mills. 34 37
Ltd. 34 37
St. Maurice Power Co Ltd. 66

LISEZ LES ANNONCES

Pour économiser du temps.

Berlin, 9.—Les Hohenzollern ont gagné une nouvelle cause contre l'Etat prussien. La Cour de Kottbus a décidé que deux propriétés de cette région étaient des propriétés particulières de l'ancienne famille régnante.

La Prusse perd

Berlin, 9.—Les Hohenzollern ont gagné une nouvelle cause contre l'Etat prussien. La Cour de Kottbus a décidé que deux propriétés de cette région étaient des propriétés particulières de l'ancienne famille régnante.

LISEZ LES ANNONCES

Pour économiser du temps.

HILLS & UNDERWOOD

FAMED

TRADE MARK

H & U

LONDON

DRY GIN

Le Gin que vous redemanderez—le type du Gin pur depuis plus de 160 ans.

\$2.50 la bouteille

Le Gin que vous devriez adopter est "H. & U."

LISEZ LES ANNONCES

Pour économiser du temps.

LA POMICULTURE DANS LE PAYS

La culture des fruits est devenue l'une des principales industries du Canada et parmi les espèces que l'on y cultive la plus importante est la pomme. Cela est sans doute dû au fait que le Dominion produit les pommes les plus belles et les plus savoureuses et les plus faciles à conserver. Une immense étendue du pays se prête à la culture du pommier elle est même tellement vaste qu'elle pourrait produire suffisamment de pommes pour approvisionner le monde entier. On estime à environ 3, 225,700 barils la quantité récoltée cette année, soit à peu près 72 par 100 de la récolte de 1923 qui s'est élevée à 4,405,850 barils. On pourra juger de l'importance de cette industrie par les chiffres ci-dessous qui indiquent les récoltes obtenues en 1923 et 1924 dans les cinq principales provinces productrices de pommes:

1923 1924

Nouveau Brunswick barils. 9,292 86,615

Nouvelle Ecosse, barils. 1,821,064 1,274,742

Québec, barils. 65,084 87,876

Ontario, barils. 1,804,400 915,080

Colombie - Britannique, barils. 1,234,000 865,400

Les historiens diffèrent d'opinion quant à la région du Canada où la pomiculture fut d'abord introduite. La Nouvelle-Ecosse et le Québec revendiquent tous deux cet honneur mais chose certaine c'est que la pomme est cultivée dans l'Etat canadien depuis près de trois cent ans.

La culture industrielle de ce fruit se pratique dans la Nouvelle-Ecosse depuis cinquante ou soixante ans et elle y a pris une importance considérable. La plus forte récolte qu'on y ait obtenue jusqu'à la récolte de 1921, alors que 2,036,065 barils ont été placés sur le marché par les pomiculteurs de la vallée d'Annapolis et des régions avoisinantes qui forment le principal centre de production dans cette province et qui embrassent une étendue longue d'environ cent milles et large de six à onze milles.

En ce qui concerne le Québec, des documents historiques prouvent qu'en 1643 l'on récoltait des pommes dans cette province et l'on croit que c'est là que la variété bien connue dite "Pomme de Québec" a été créée. Il existe dans la vallée de l'Outaouais et du Saint-Laurent et dans les cantons de l'Est, des milliers d'acres de terre propre à la pomiculture, et certaines autres régions de moindre étendue conviennent également à cette culture.

L'Ontario compte parmi les provinces qui produisent le plus de pommes mais bien que la récolte y ait été assez considérable qu'on puisse en exporter une bonne partie, il reste encore dans cette province d'importantes étendues suscep-

tibles d'être affectées à cette culture. La variété "McIntosh Red" qui a été proclamée, deux années de suite, la meilleure pomme de table de l'Empire britannique fut créée sur la ferme de feu John McIntosh à Iroquois.

En Colombie Britannique, la pomiculture n'est pratiquée que depuis relativement peu d'années mais elle y a pris une expansion très rapide surtout entre 1909 et 1914. La région la plus importante est celle de la vallée d'Okanagan où se trouvent quelques-uns des meilleurs vergers du Canada.

Dans l'île du Prince Edouard, la pomiculture n'a pas encore pris un grand développement bien que le climat et le sol lui conviennent parfaitement. Comme l'été et l'automne y sont relativement frais les pommes mûrissent lentement de sorte qu'elles se conservent aussi bien sèches que fraîches, ce qui est une autre partie du Canada. Le pommier fut introduit dans cette province vers 1763.

Bien que les provinces des Prairies le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta n'aient pas jusqu'ici produit le pommier pour le commerce, la pomiculture y est l'objet d'un soin tout particulier surtout dans le Manitoba. Plusieurs régions de la Saskatchewan conviennent très bien à la culture de la pomme de même qu'à celle de variétés très rustiques de la Russie. Dans l'Alberta ce sont les régions méridionales qui conviennent le mieux à la culture du pommier; on y récolte des fruits de bonne qualité.

Les pommes de l'Ontario de la Nouvelle Ecosse et de la Colombie Britannique sont fort prisées en Grande Bretagne et dans les autres pays d'Europe. Le Québec, le Nouveau Brunswick et l'île du Prince Edouard n'en produisent que pour suffire à la consommation indigène bien qu'une faible étendue seulement des terres propres à cette culture ait été mise en valeur jusqu'ici et que le climat et le sol de ces trois provinces soient des plus favorables à la production d'une forte quantité d'excellentes pommes. On fait actuellement des essais dans les provinces des Prairies en vue d'y créer des variétés mieux adaptées au climat et s'ils réussissent, il n'y a aucun doute que la pomiculture se répandra davantage dans tout le Canada.

La fortune de Harding

Marion, Ohio, 9.—D'après une déclaration déposée entre les mains du juge L. B. MacNeal, pour la liquidation du testament la succession de Mme Harding est évaluée à 834 mille 884 dollars 80 cents.

La totalité de la succession va aux petits-enfants de Mme Harding, Jean et George De Wolfe, âgés respectivement de 16 et 12 ans, et enfants du fils de Mme Harding par un premier mariage.

LISEZ LES ANNONCES

Les nouvelles du jour.

Votre Marchand est Votre Meilleur Ami--

Il n'a qu'un désir et qu'un but : VOUS SERVIR

LE MARCHAND de chez vous que vous connaissez et que vous estimez, n'a qu'un but et c'est de continuer à mériter votre amitié et votre patronage en vous donnant toujours satisfaction.

Fidèle à sa tâche quotidienne, il est obligeant, patient, serviable et courtois; il est toujours prêt à offrir son temps, ses ressources et son initiative pour servir les causes d'intérêt public et pour aider toutes les oeuvres méritoires de sa paroisse ou de sa ville.

C'est lui qui vous évite les frais, les démarches les ennuis de toutes sortes auxquels ne pourraient suffire le citoyen ou la ménagère ordinaire, s'ils devaient se fournir directement chez le manufacturier ou le marchand de gros.

C'est lui qui, négligeant quelquefois ses propres intérêts, vous donnera tout le crédit nécessaire lorsque l'argent vous manque et qui vous verra peut-être par la suite envoyer cet argent à l'étranger pour solder des achats faits par correspondance et que vous auriez

tout aussi bien pu faire chez lui.

Quant au service, peut-on comparer l'aise, la satisfaction la facilité de l'achat de "visu" dans son magasin, où l'on peut à loisir choisir, peser, évaluer, étudier et apprécier une marchandise qu'il vous livrera le jour même, à l'achat à l'étranger, fait sur la foi du catalogue, à l'ennui d'expédier un chèque, d'attendre le colis expédié de très loin, aux recherches souvent nécessaires, avant de recevoir enfin la marchandise désirée — ou à peu près.

N'est-il pas en droit d'attendre de vous la même mesure de coopération que nous exigeons de lui ?

LISEZ LES ANNONCES

Pour économiser du temps.

MOTS CROISES

MLLE ANTOINETTE NOEL GAGNE
LE PRIX DE \$10

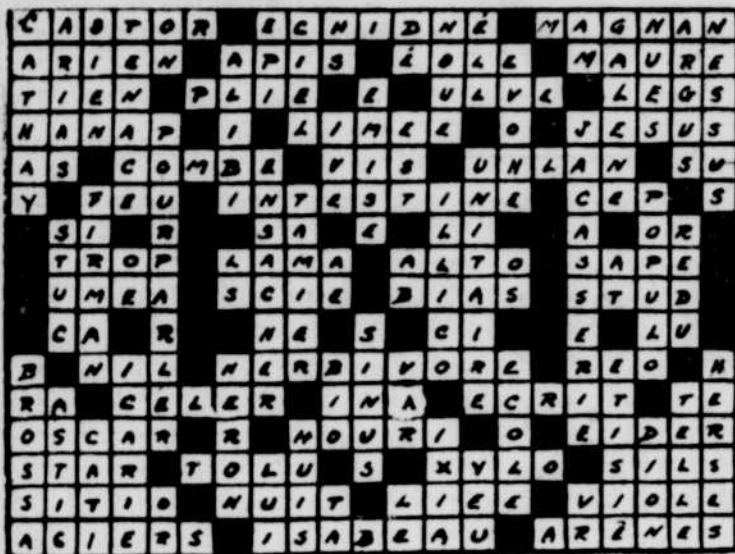
Nous donnons ci-dessous la solution du problème des "mots croisés" que nous avons publié jeudi dernier. Nous avions annoncé que nous donnerions la somme de \$10.00 à la première personne qui nous apporterait la solution exacte. Nous avons reçu dès jeudi après-midi et jeudi soir une vingtaine de réponses, et de vendredi matin à samedi midi, les réponses n'ont cessé d'affluer à nos bureaux. Mlle Antoinette Noel, 269, rue Ste-Angèle, Trois-Rivières, fut la première à nous apporter la solution exacte du problème, à 5.15, jeudi après-midi. Elle a donc droit au prix de \$10.

M. le notaire Donat Chagnon a le mérite d'avoir été le deuxième à résoudre le problème à la perfection. Son travail parvenu vendredi midi mérite une mention honorable.

Parmi les quelque 100 réponses qui nous sont parvenues, mentionnons aussi parmi les rares qui sont exactes, celles de Mme Ernest Montambault, 58, rue Laviolette, Mme Jean-Louis Baribeau, de Ste-Geneviève de Batiscan, Mme Charles-L. Arcand, 183, rue Notre-Dame, de cette ville, Mme Paul-Emile Neveu, 8, rue Royale.

D'autres réponses nous sont parvenues trop tard pour être considérées.

Comme on le voit, c'est le bien petit nombre qui a pu trouver la solution exacte. Nous continuerons à publier de ces problèmes, de sorte que chacun aura la chance de se reprendre.



UNE MEURTRIÈRE QUI N'A PAS LE MOINDRE REGRET

Une servante confesse avoir assassiné à coups de tisonnier sa vieille maîtresse et ne manifeste aucun regret.

SON INCONSCIENCE

Nantes. — Tout au sud du département de la Loire-Inférieure, aux confins de la Vendée, au milieu de près entourés par les plus récentes de clocher de l'église de l'ancienne tranchée de la masse trappue la monotonie de ce paysage triste, accentué encore par un ciel gris et bas.

Le bourg de Paulx, situé à une cinquantaine de kilomètres de Nantes, compte quinze cents habitants. C'est là, dans une demeure modeste, que Mme Valentine de la Billais, veuve de l'ancien député de la Loire-Inférieure, a trouvé une mort atroce, tuée sauvagement par sa domestique.

Mme de la Billais, à la mort de son mari, s'était retirée à Paulx, laissant le château de la Carrière, qu'elle avait habité jusqu'alors, à son fils, M. Léon de la Billais, conseiller général du canton de Machecoul.

De goûts simples, pieuse, aimant faire le bien autour d'elle, l'octogénaire vivait avec une servante, Marie Musseau, forte fille de 24 ans, ne boudant pas sur l'ouvrage, mais aux gestes prompts. Chaque matin, à 5 heures, la veuve de l'ancien député était levée. Robuste pour son âge — elle était née en 1840 — elle se rendait au premier office et visitait ensuite "ses pauvres" à qui elle faisait l'aumône avec une gentillesse légendaire.

Aussi "bonne petite vieille", comme on l'appelait familièrement dans le village, était-elle très aimée et l'on pourrait même dire vénérée de tous.

Or, l'autre jour, vers 6 heures, la servante amenait les voisins par des cris: elle venait de trouver, disait-elle, en rentrant après une absence d'une demi-heure, sa patronne étendue sans connaissance dans le bûcher contigu à la maison d'habitation.

On accourut. La pauvre octogénaire était étendue sur le sol de terre battue, une échelle renversée sur son dos, la tête écrasée par un lourd égoûttoir de grès.

Rien ne semblait bouleversé dans la maison: aucun meuble n'avait été fracturé et les quelques centaines de francs que possédait chez elle Mme de la Billais se trouvaient encore dans un secrétaire, à leur place habituelle. Il fallait donc écarter l'hypothèse du vol.

Vengeance? La pauvre assassinée n'avait aucun ennemi.

Les inspecteurs de la brigade mobile interrogèrent le seul témoin — si l'on peut dire — du drame, la domestique qui avait trouvé la corps étendu sans vie. D'abord Marie Musseau prétendit tout ignorer.

Enfin, à 3 heures du matin, elle demanda à rester seule avec M. Malet. Tout d'une traite elle avoua:

"Où, c'est moi qui l'ai tuée, mais c'est parce qu'elle m'avait frappée. J'étais occupée à allumer le feu dans la chambre de Mme de la Billais. Celle-ci était couchée. Il y eut une discussion et elle me jeta quelque chose à la tête. J'avais le tisonnier en main, je frappai. Elle courut jusqu'au bûcher, criant au secours. J'étais comme folle. Je saisis une bûche, je me jetai sur ma patronne. Elle s'écrasa. Elle n'était pas morte. Et une demi-heure après, je revins

égoûttoir." A 10 heures du matin, le commissaire de police ramena en automobile à Nancy la meurtrière, qui souriait inconsciemment, sous les huées d'une population indignée.

Dans l'après-midi, Marie Musseau a été entendue par M. Lemarchand, juge d'instruction, assisté de son secrétaire, M. Sailland.

Elle a renouvelé au magistrat ses précédentes déclarations, précisant certains points avec une inconscience stupéfiante.

"Oui, j'avais bien l'intention de la tuer, et je n'ai aucun regret, car ma patronne était très méchante et me frappait souvent."

Cette dernière phrase dénote assez bien l'état d'esprit de l'inculpée. Elle a tué comme une bête sauvage, obéissant à une impulsion irrésistible.

Elle est née le 1er mai 1900, à Paulx. Fille de François et de Justine Charrier, elle n'a pas toujours eu dans sa famille un exemple parfait. Son père fut maille à partir jadis avec la justice, ainsi qu'un de ses frères, qui resta un certain temps interné dans une asile d'aliénés.

Marie passait pour une pauvre d'esprit, ayant de longs moments d'inconscience bestiale.

Partie ajournée

Le Trois-Rivières et la Victoria ne joueront pas mercredi soir comme le veut la cédule des parties. Cette rencontre n'aura lieu que jeudi soir.

La Victoria joue contre Ste-Anne ce soir. Ses joueurs sont loin d'être en bonne condition.

Les autorités de la Victoria se plaignent amèrement de la façon dont les joueurs furent traités à Québec et ils n'épargnent pas dans leurs critiques l'arbitre McDonald.

LA DIVERSITÉ DES RESSOURCES DU DOMINION

Leur richesse et les progrès qu'elles ont imprimés à la construction dans le pays.

HIER ET AUJOURD'HUI

L'augmentation de la production des matériaux de construction au cours des dernières années indique la richesse des ressources du Canada sous ce rapport. Les premiers colons du pays bâtirent leurs habitations en troncs d'arbres; puis ceux qui désiraient en avoir de meilleure apparence, se construisirent des maisons en pierre et quelquefois en moellons qu'ils enlevaient de la terre au cours des travaux de défrichement. Plus tard, comme l'industrie du bois faisait des progrès, la maison de planche devint plus en vogue et la majorité des habitations en sont aujourd'hui construites, excepté dans les villes où les conditions exigent l'emploi de matériaux présentant moins de dangers d'incendies. D'après le recensement de 1921, 73 pour cent des habitations du Dominion sont en bois, environ 22 pour cent sont en brique et le reste en pierre, en béton, en gypse ou autres matériaux.

L'argile a presque toujours été la matière la plus économique pour les parties exposées des constructions, et des briqueteries existent à proximité de presque toutes les villes importantes. Les dépôts d'argile et de schiste propres à cette fin sont répartis sur toute l'étendue du pays et en l'on en fabrique d'excellents produits qui soutiennent aisément la comparaison avec les matériaux importés. Au cours des dernières années, les blocs de terre cuite sont devenus populaires et plusieurs belles résidences, des édifices publics et industriels ont été érigés au moyen de ces blocs et revêtus de brique ou de stuc.

C'est un fait bien connu que les anciens constructeurs connaissaient la pierre synthétique (béton) et l'utilisaient dans la construction de leurs édifices. La science a si bien perfectionné les vieux procédés qu'aujourd'hui nous disposons de matériaux aussi résistants que la pierre, que les architectes et les constructeurs peuvent façonner suivant les besoins les plus divers. Il en a résulté que l'utilisation de ces matériaux a beaucoup augmenté durant les vingt dernières années. Par suite de la répartition avantageuse de matières de qualité excellente, le Canada occupe un rang important dans l'industrie du ciment Portland dont la production était en 1923 de 7,677,196 barils évalués à \$15,417,587. Sur cette quantité, 493,751 barils d'une valeur de \$824,811 ont été exportés.

La solidité et la belle apparence des bâtiments peuvent être obtenues en utilisant diverses variétés de pierres canadiennes de bonne qualité. Celles qui sont les plus employées sont: la pierre calcaire du comté de Portneuf, Qué., de Niagara, Ont., et de Tyndall, Man.; le grès de Wallace, N.-B., et des comtés de Gloucester et de Westmorland, N.-B. et les granits du Canada oriental et de la Colombie-Britannique. On utilise pour les décorations intérieures les beaux marbres veinés de l'Ontario oriental et central, les marbres délicatement nuancés des Cantons de l'Est du Québec et ceux du district de Kootenay, C.-B. Cette grande diversité de matériaux permet de ne pas avoir recours aux importations.

Le mal de dos cède devant le traitement végétal

Il n'est pas nécessaire de recourir aux dures médecines qui bouleversent l'organisme.

Nombreux cas améliorés rapidement

Lorsque votre dos vous fait mal le matin, le midi et le soir, que vous êtes déprimé, fatigué, en dehors de votre assiette — c'est alors que vous avez besoin de l'aide précieuse que vous apportent les pilules du Dr Hamilton.

Ces pilules douces et toutefois actives contiennent des propriétés végétales qui restaurent tels que la mandragore et le beurre de noix et insufflent une vie nouvelle aux reins et au foie. Elles adoucissent le mal de dos et vous rendent actifs et pleins d'enthousiasme. 25c chez tous les fournisseurs.

Pour la Toux

Ce n'est pas tout de calmer l'irritation et d'arrêter la toux, il faut aussi fortifier le système et le rendre capable de rejeter le rhume. Le Sirop Mathieu, de Goudron et d'Extrait de Foie de Morue, se sont toujours efforcés de réunir les propriétés du goudron, ainsi que les qualités fortifiantes de l'Extrait de Foie de Morue, et d'autres médicaments précieux. Quelque soit la gravité de la toux on en obtient presque toujours un soulagement immédiat.

Le vaste immense de Sirop Mathieu est prouvé de son mérite.

SIROP

de Goudron et d'Extrait de Foie de Morue

Mathieu
ARRÊTE LA TOUX

En vente partout, gros flacons.
CHÉ J. L. MATHIEU, Prop. — SHERBROOKE, P.Q.
Pour un flacon Mathieu, on recommande les Pouvoirs Normaux Mathieu avec le Sirop. Une salade de Sirop et gâteaux les Normaux. En vente partout, 25c la boîte.

Bien que les pièces d'acier, le ciment, le gypse et l'amiante soient largement employés dans la construction moderne, chaque bâtiment réclame une certaine quantité de bois sous une forme ou sous une autre; en fait, dans plusieurs localités, les habitations sont entièrement construites en bois. Certaines essences, telles que l'acajou, le bois de teck, etc., ne croissent pas au Canada et il est nécessaire de les importer, mais le pays produit du bois pour tous les besoins de la construction proprement dite. L'Etat du Canada fournit des bois tendres tels que le pin, l'épinette, la pruche, et des bois durs tels que le bouleau, l'érable, le tilleul, le frêne, le hêtre et le chêne. Les immenses forêts de la Colombie-Britannique peuvent fournir pour la construction diverses essences dont le sapin de Douglas est la plus importante; au point de vue du poids, des dimensions, ce bois est le plus fort que l'on puisse trouver pour la construction. La demande de cette essence augmente constamment au Canada et à l'étranger; en 1922, plus de 820 millions de pieds mesure de planche ont été débités dans les scieries de la Colombie-Britannique. Cette Province produit aussi le tsaï de l'Ouest, le thuya géant, le pin à bois lourd, le tamarac et l'épinette qui conviennent tous comme bois de charpente et de boiserie intérieures.

Outre les produits relatifs à l'utilisation de nos ressources, les industries du bâtiment et de la construction en comportent plusieurs autres qui exigent de sérieuses recherches techniques. Comme les frais de construction se montent chaque année au Canada à une somme très considérable, il est évident que des économies qui semblent minimes en elles-mêmes dans les entreprises de construction et qui résultent de la manière de procéder, finissent par former des sommes considérables. Plusieurs ministères fédéraux s'efforcent constamment de conserver nos réserves de matériaux de construction et d'améliorer les méthodes de production.

L'extension du marché domestique des matériaux tels que l'acier, le plomb, la terre cuite, le verre, l'ardoise, les huiles et les vernis, dont plusieurs sont importés aujourd'hui en grandes quantités, produira en définitive une exploitation plus intensive des ressources du Canada en matériaux de construction.

Par contumace

Lille, 9. — Le conseil de guerre de Lille a jugé par contumace toute une série de crimes ou délits commis par les Allemands pendant l'occupation. Il s'agit des accusés suivants: von Zoeller, von Heineich, von Graevenitz, von Tessen, généraux allemands, qui sont poursuivis pour avoir dans la région de Tourcoing autorisé des réquisitions abusives de travailleurs civils et notamment des déportations de femmes et de jeunes femmes; le général Himmler que l'on a surnommé "le bourreau de Lille", est prévenu d'avoir à Lille le 26 février 1918 fait exercer des violences sur le soldat Le Danté qui refusait de travailler et lui avoir fait subir un traitement inhumain à la citadelle, notamment en le privant de nourriture.

Thomas, officier allemand, est préve-

nu d'avoir à Tourcoing, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1918 commis le crime d'homicide volontaire avec préméditation sur la personne de M. Charles Vanhien Werwyn et d'avoir exercé des violences contre des hommes et des femmes. Ellinger Willy est prévenu de violences à Tourcoing sur diverses personnes Bruno et Magold, soldats, sont prévenus d'avoir à Tourcoing exercé des violences sur des prisonniers civils.

Au cours des débats, il a été donné connaissance de la déposition de l'évêque de Lille, Mgr Charost, devant la

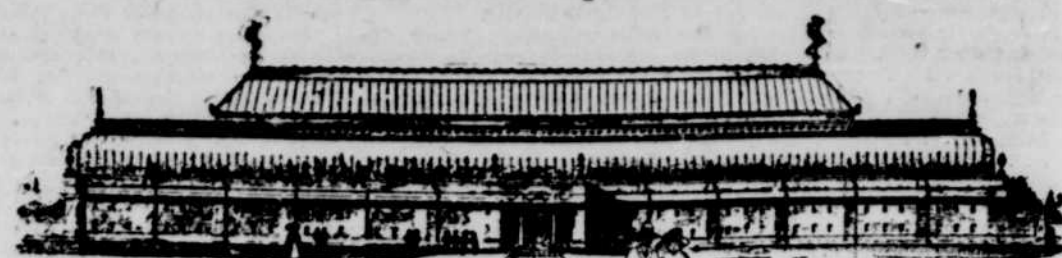
l'achever, lui broyant la tête avec un commission d'enquête en 1918, relatant ses protestations contre les déportations de femmes et de jeunes filles, ainsi que d'une lettre adressée par un patriote lillois bien connu, M. Guéri, au général von Graevenitz contre les évacuations exécutées sans considération d'âge et de situation. Après le réquisitoire du commandant Pierret, commissaire du gouvernement, tous les accusés sont condamnés à 2 ans de prison et 200 francs d'amende, maximum de la peine, à l'exception de Thomas, qui a

raison de son homicide volontaire, est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Autre record brisé

New-York, 9. — Paavo Nurmi a brisé le record pour la course de deux milles en parcourant cette distance en 9 minutes et 8 secondes, soit deux-cinquèmes de seconde de mieux que le record de Ray en 1923.

Victoria sera dotée d'un superbe Palais de Cristal



Le nouveau Palais de Cristal de Victoria



L'hôtel "Empress"

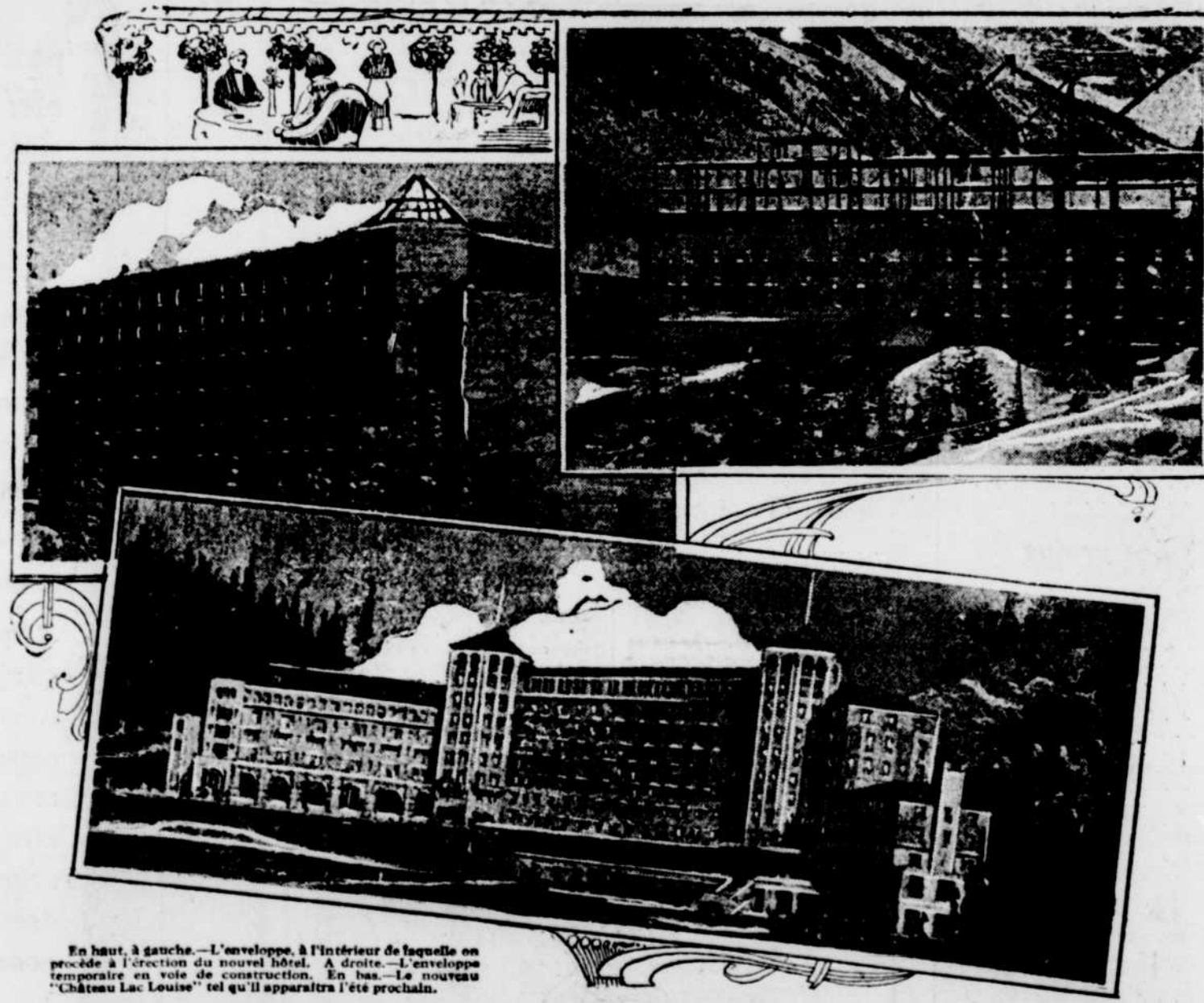
La coquette capitale de la Colombie-Britannique possédera bientôt pour l'amusement de sa population, ainsi que des visiteurs nombreux qui s'y rendent durant toutes les saisons, un casino comme il ne s'en trouve nulle part ailleurs en Amérique. Ce sera une vaste construction toute recouverte en verre, qui renfermera toutes sortes de salles d'amusement, une piscine de natation géante, une vaste salle de danse, des bains à l'eau salée, qui seront alimentés par un tuyau qui leur amènera l'eau de la plage de Beacon Hill, située à près d'un mille de distance. Il s'y trouvera encore un gymnase spacieux et diverses autres attractions qui feront de ce casino le rendez-vous de prédilection de tous ceux qui visiteront Victoria. Il sera connu sous le nom de "Crystal Gardens" et s'élèvera à proximité du magnifique hôtel "Empress", le dernier à l'ouest de la vaste chaîne d'hôtels que le Pacifique Canadien exploite dans les grands centres et les plus belles villégiatures du Canada.



Curieuse décoration dans le parc de l'hôtel "Empress"

Le Pacifique Canadien, qui a entre-

Le Froid n'est plus un Obstacle pour la Construction Moderne



En haut, à gauche. — L'enveloppe, à l'intérieur de laquelle on procède à l'érection du nouvel hôtel. A droite. — L'enveloppe temporaire en voie de construction. En bas. — Le nouveau "Château Lac Louise" tel qu'il apparaîtra l'été prochain.

La reconstruction de l'hôtel du Pacifique Canadien au lac Louise, partiellement détruit par un incendie il y a quelques mois, suscite beaucoup d'intérêt parmi les architectes et les constructeurs de l'Amérique entière, en raison de l'endroit excessivement élevé où est situé l'édifice, ainsi que des conditions climatiques auxquelles on a à faire face pour l'exécution des travaux.

Antérieurement à la saison de 1925 avec un hôtel entièrement terminé, la Compagnie a voulu que les travaux soient poussés avec la plus grande activité durant toute la froide saison, malgré la rigoureuse température qui règne en hiver en ce point élevé des montagnes Rocheuses, où il n'est pas rare de voir le thermomètre descendre à 56 degrés sous zéro. Car le lac Louise est situé à plus d'un mille au-dessus du niveau de la mer, au sein de montagnes éternellement couvertes de neige et de glace.

Plusieurs experts en construction des Etats-Unis, qui ont déjà eu l'avantage de visiter la populaire villégiature durant les mois de l'été, entretenaient, au début, certains doutes sur la possibilité de continuer cet hiver, les travaux continués l'automne dernier. Selon eux, le froid extrême allait être un obstacle incontrôlable au coulage du béton, qui entre pour la plus grande partie dans la construction de l'édifice. Pour parer à cet inconvénient, les constructeurs ont eu recours à un moyen assez original et sûrement peu souvent employé. Ils ont élevé une immense enveloppe de planches recouvertes de papier goudronné, qui forme comme un gigantesque capuchon au-dessus de l'espace que doit occuper l'hôtel. A l'intérieur, des milliers de pieds de tuyaux à eau chaude assurent une température favorable pour le coulage et le séchage du béton. Cette enveloppe a dix étages de hauteur et est percée de multiples fenêtres qui fournissent à l'intérieur une clarté suffisante. Grâce à cet ingénieux stratagème pour vaincre les rigueurs du climat, le travail des ouvriers n'est aucunement retardé.

Les constructeurs ont encore à surmonter la difficulté que présente en cette saison le transport des matériaux. Le lac Louise est situé à 3 1/2 milles du chemin de fer du Pacifique Canadien, auquel il est relié par une voie étroite servant au transport des touristes en été. Cette voie s'élève à partir de la gare, à quelques centaines de pieds d'altitude, en déroulant ses méandres à travers la forêt. C'est par là que doivent passer tous les matériaux, malgré l'épaisseur de la neige.

L'extension que le Pacifique Canadien fait actuellement ériger au lac Louise, permettra au Château de loger quelque 700 visiteurs durant la belle saison. Elle est entièrement à l'épreuve du feu et possédera tous les perfectionnements et le confort des hôtelleries des grandes villes. Les plans sont de M.M. Barrett et Blakader, de Montréal, et les travaux sont effectués par M.M. Carter-Hails et Aldinger, de Winnipeg.